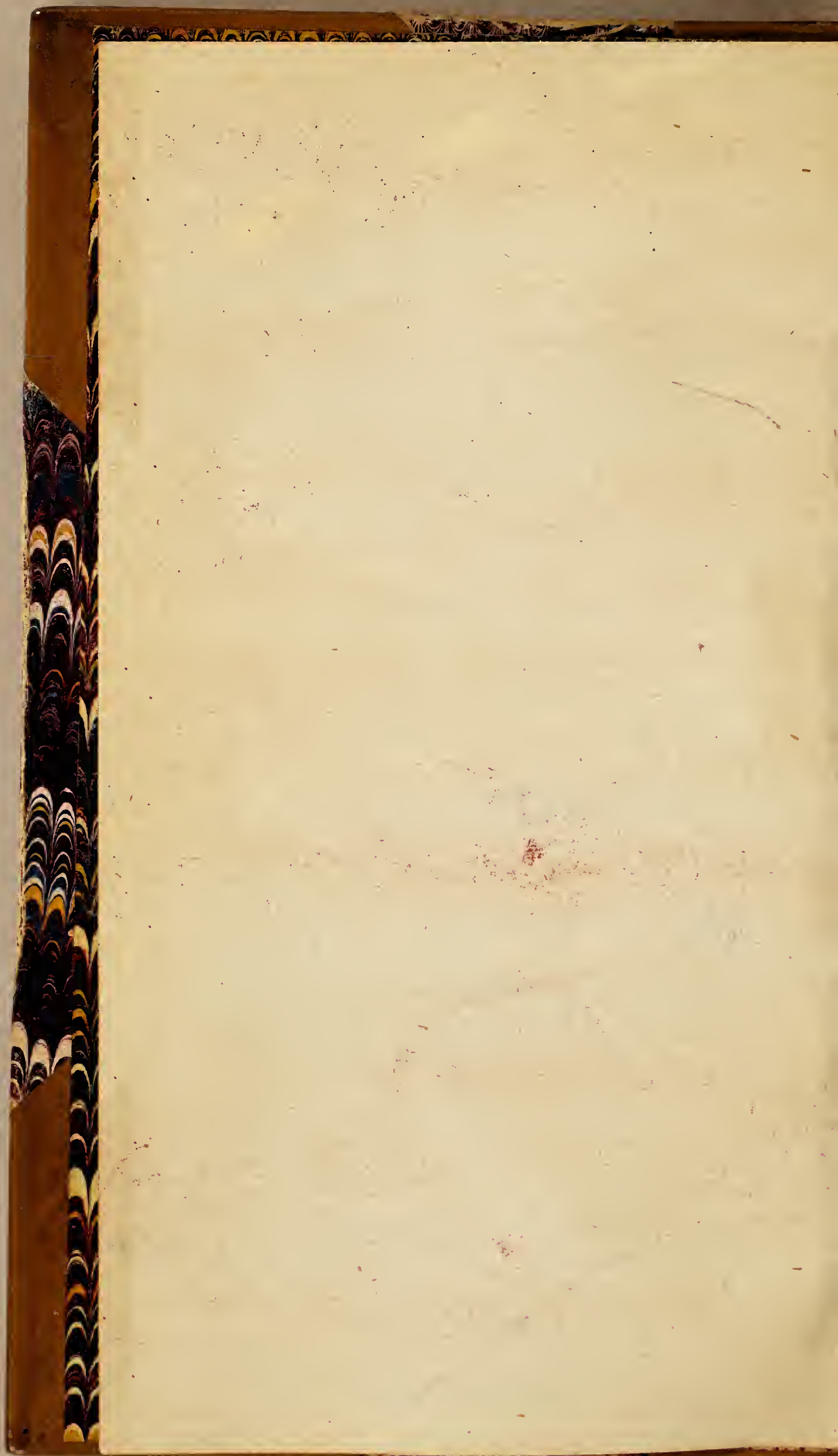



GAUDEO





APPEL DES ETRANGERS *DANS* NOS COLONIES.

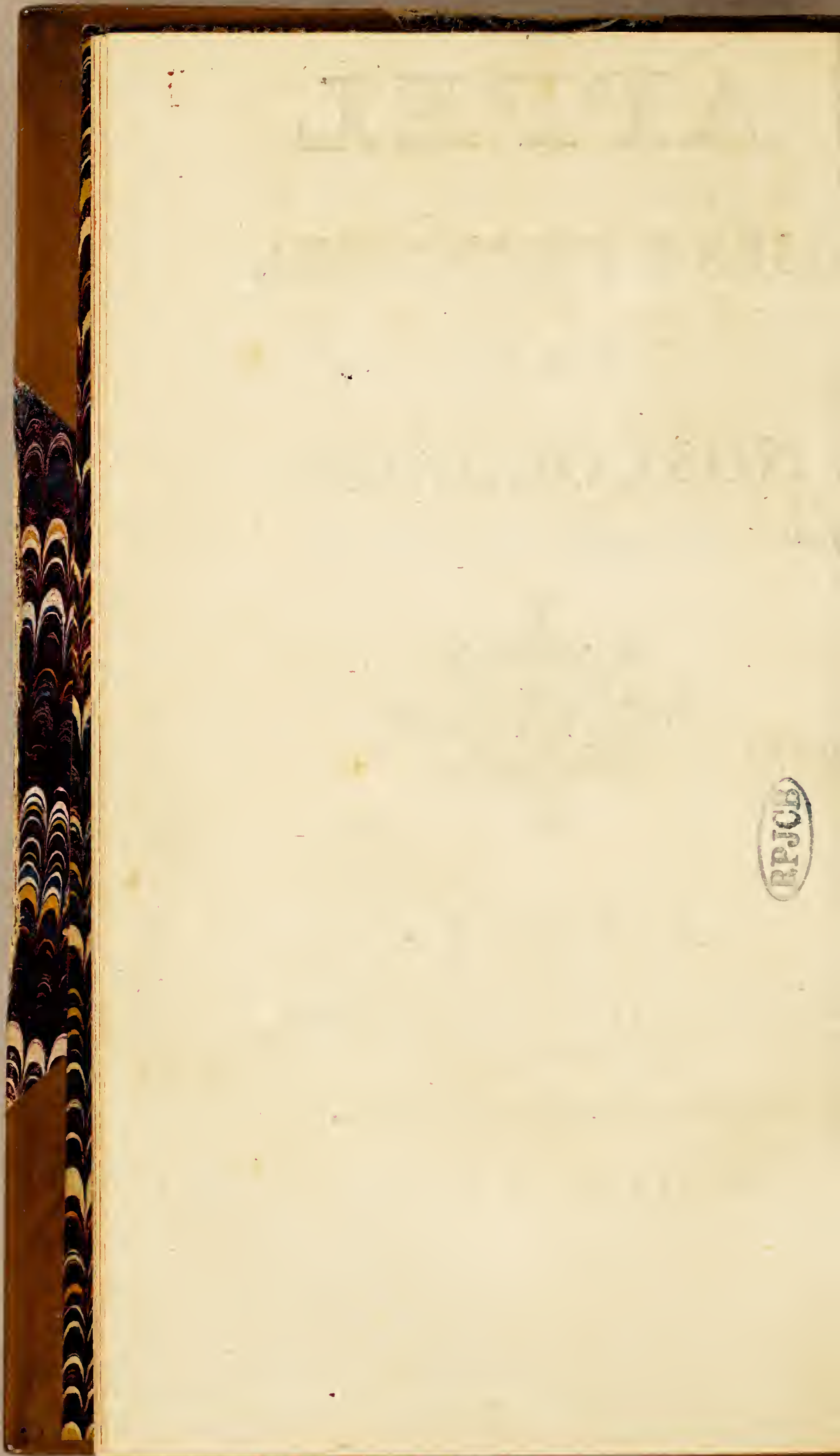
par M. de La Mondière



A PARIS.

Chez DESSAIN JUNIOR, Libraire, Quai des Auguſtins.

M. DCC. LXIII.


RPJCB



ÉPITRE

A MONSIEUR

LE MARQUIS DE ***.

MONSIEUR,

J'Avoue de bonne ſoi que c'eſt à vous que je ſuis redevable des principes de population que j'ai établis dans mon Traité des Pro-

testans, & dans mon Plan de Police des mendians & des gens sans état, que j'ai mis au jour, comme dans celui que je fais imprimer sur l'Appel des Etrangers dans nos Colonies. Votre amour pour le Roi & pour la Patrie vous a toujours fait choisir pour sujets de nos conversations familieres, ceux qui pouvoient contribuer à la multiplication des Citoyens & à l'accroissement de notre Agriculture. Juste dans vos combinaisons, vous avez, MONSIEUR, *considéré les moyens d'y parvenir comme les plus sûrs pour rendre à la France sa premiere splendeur, pour lui*

procurer l'abondance, & pour la faire rentrer dans ses anciens droits de supériorité sur toutes les Nations de l'Europe.

Après avoir fait cet aveu, qui blesseroit votre modestie, si je tirois le voile de l'anonyme, je vous supplie, Monsieur, d'agréer la Dédicace que je vous fais sous la méme envelope mystérieuse, de ces foibles productions de mon zèle.

L'hommage d'un Gentilhomme qui ne sçait encenser un grand nom qu'autant qu'il est, comme le vôtre, orné des qualités du cœur, est digne de vous par son désintéressement & sa sincérité. C'est le

prix que je mets à l'amitié que vous m'avez vouée, & le fruit des sentimens de reconnoissance & de respect avec lequel je serai toute ma vie,

MONSIEUR,

Votre très-humble
& très-obéissant
serviteur ***.
De La Morandière.



AVERTISSEMENT.

LE Plan que je me ſuis propoſé lorſque j'ai mis au jour mon Traité ſur le rappel des Proteſtans en France ſous des conditions ſages & honorables pour la Religion & pour le Gouvernement, a eu pour objet unique d'augmenter notre Population par un moyen conforme aux propres maximes de Jéſus-Chriſt & aux principes de l'humanité, dont les deſſeins & les préceptes

concourent au même but, c'eſt-à-dire, à la paix, à la concorde & à l'union.

L'objet que j'ai eu en vue dans l'ouvrage que j'ai donné peu de tems après au Public, relativement à la Police, ſur les mendians, les vagabonds, les filles proſtituées, & tous les garnemens, eſt le même.

Celui que je me propoſe par mon opuſcule ſur l'Appel des Etrangers dans le Royaume, & principalement dans nos Colonies, ne tend pas moins à rendre notre Population & plus nombreuſe & plus robuſte,

en chaſſant l'oiſiveté & le libertinage.

J'attaque dans ces trois ouvrages tous les hommes des différens états & profeſſions célibataires par goût & par rafinement de débauche, qui vivent avec des femmes qu'ils changent ou qui les changent chaque jour; j'attaque la proſtitution & ces filles meſſalines & mercénaires qui ont toutes-à-la-fois cinq à ſix maris, ſans en avoir un; j'attaque enfin tous ceux de l'un & de l'autre ſexe qui croupiſſent avec impunité dans la plus extrême & la plus ſcandaleuſe diſſolution, ſous les yeux des

Magiſtrats & de la Police ; & je leur déclare une guerre ouverte comme deſtructeurs de la Population, comme ennemis de l'Etat.

Que d'inconvéniens, que de malheurs n'éprouvons-nous pas de cette vie abominable qui offenſe Dieu & les hommes ! Quelle perte, à tous égards, pour le Roi & pour la Patrie ! Ces infâmes prévaricateurs des Loix divines & humaines, quoique forts & vigoureux, font peu d'enfans ; & ceux qu'ils procréent portent la punition du débordement de leurs peres & meres ! Les uns ſont contre-

faits & d'une conſtitution ſi foible, qu'ils meurent avant de parvenir à l'âge de virilité; les autres, encore plus à craindre que les premiers, apportent en naiſſant ce poiſon mortifére, qui leur fait traîner une vie foible & languiſſante qui les rend par ſa ſubtilité plus redoutables qu'utiles à la Société.

Si, comme on n'en peut douter, l'aſſiette & les perceptions d'impôts, également vicieuſes, le défaut de protection de l'Agriculture & du Commerce, ont beaucoup contribué à notre dépopulation; il eſt conſtant que

le libertinage des Célibataires des deux ſexes nous a fait perdre pour le moins autant de Sujets. Cette perte de Citoyens dans tous les ordres de la Société eſt d'autant plus immenſe, qu'elle s'accroît chaque jour & qu'elle eſt irréparable.

Verrons-nous toujours les hommes de l'Etat le plus précieux, & principalement les Cultivateurs, déja appauvris par la ſurcharge des impôts, nourrir & entretenir en pure perte pour la Nation plus de cinq à ſix cens mille fainéans qui les dévorent ! Encore aimons-nous mieux voir ces vermines dans

l'oisiveté que de les sçavoir occupées. Car dans les Villes l'occupation journaliere du plus grand nombre est de voler & escroquer le Bourgeois, le Marchand, l'Aubergiste, ou de débaucher leurs femmes & leurs filles, de les empoisonner, & de mettre le trouble dans les ménages; dans les campagnes, l'occupation des autres n'est rien de moins que de voler, de piller, d'incendier, d'égorger, & de maltraiter ceux qui les nourrissent, qui les vêtissent, ou qui les ébergent; ou de débaucher les jeunes enfans de famille pour les enrôler dans leurs

troupes licentieuſes & ſcélérates. L'exemple de l'oiſiveté, du libertinage & de l'indépendance eſt bien ſéduiſant pour une jeuneſſe qui ſe voit contrainte à une étude appliquée, ou deſtinée aux travaux rudes & fatigans de la Campagne !

Le Miniſtere ne peut aſſurément trop ſévir contre de pareils déſordres. Connoiſſant ſon zèle pour le bien public, & ſurtout ſes vues de réforme ſur chacune de ces parties eſſentielles dont il connoît toute l'importance & tous les abus ; je me ſuis haſardé à mettre au jour mes idées. Je me flatte que

les honnêtes - gens qui peuvent être animés du même esprit patriotique que moi, voudront bien prendre la peine de réfuter les erreurs dans lesquelles je serai tombé, afin de perfectionner ce que je n'aurai qu'ébauché, & de ne faire parvenir à nos Ministres, dont les momens sont précieux, qu'une bonne besogne.

Les maux qu'entraîne l'impolice actuelle sur ces sortes de gens, & principalement sur ceux sans aveu, sans feu, ni lieu; les Réglemens de Police qui ont été rendus depuis S. Louis sur hacun des objets que j'ai trai-

tés, les cauſes de l'inexécution de ces Ordonnances & Réglemens, & de la variabilité des jugemens des Magiſtrats ſubalternes, rendront la matiere fort abondante pour les perſonnes qui ſe chargeront de la traiter & de la réduire en principes. Je connois des Magiſtrats fort inſtruits, dont le zèle égale les lumiéres, & par conſéquent fort en état de l'entreprendre avec ſuccès auſſi-tôt qu'ils y ſeront autoriſés.

Après avoir trouvé les cauſes phyſiques de notre dépopulation & les moyens dont

la réunion & la combinaiſon miſes en pratique, ſont très-capables de la rétablir en fort peu de tems, j'ai entrepris de traiter chacun d'eux en particulier. Je ſouhaite avoir réuſſi dans mes deux premiers Traités. Il me reſte le troiſiéme qui conſiſte à prouver la néceſſité où nous ſommes d'appeller dans nos Colonies autant de peuplades étrangeres que nous pourrons y en attirer de l'un & de l'autre ſexe, de les y inviter même par des établiſſemens avantageux, & par des largeſſes; afin qu'ils aillent fixer leur ſéjour perma-

nent dans ces pays lointains dépendans de notre domination, ou qu'ils viennent habiter parmi nous dans nos Provinces, pour y jouir des prérogatives de Regnicoles. L'objet de ces trois ouvrages eſt le même ; c'eſt la vivification, c'eſt l'accroiſſement de notre population languiſſante : objet digne de tout le zèle d'un Citoyen.

L'exemple des Eſpagnols qui, depuis leur découverte des Indes Orientales, rendent leur pays déſert à force d'envoyer leurs habitans naturels au Potoſi, pour y fouiller des mines intariſſables, d'où ils rap-

portent de riches tréſors qui les appauvriſſent ; l'or & l'argent qu'ils en tirent, ne valent pas la multitude innombrable d'habitans nationaux qu'ils y ſacrifient chaque année : celui contraire des Anglois, qui, bien plus ſages n'envoyent preſque que des étrangers dans leurs poſſeſſions éloignées, doivent nous ſervir de guide.

L'Eſpagne, ce pays ſi beau, ſi admirable, ſi fécond par ſa nature, eſt dépeuplée, foible & pauvre au milieu de ſes richeſſes chimériques ; tandis que l'Angleterre, dont le climat eſt déſagréable & le ſol

ingrat, eſt très peuplée, riche, puiſſante & formidable. La cauſe de cette différence eſt ſenſible ; elle provient de ce que l'une des Puiſſances a tourné ſes vues du côté de l'or & de l'argent qu'elle a regardés comme richeſſes, de ce qu'elle a ſacrifié ſa population & ſon agriculture ; & de ce que l'autre s'eſt occupée du ſoin de multiplier ſes ſujets & ſes beſtiaux, & de leur procurer, par une grande culture, l'abondance en productions territoriales. Ces deux ſources produiſent des richeſſes bien plus réelles, bien

plus précieuſes que tout l'or, l'argent & les diamans de l'Univers.

J'avoue que nous avons été un peu plus ſages que les Eſpagnols dans les peuplades que nous avons faites de nos poſſeſſions d'outre-mer; parce que nous y avons reçu beaucoup d'étrangers; mais il faut convenir auſſi que nous avons été bien moins économes en Regnicoles dans les Coloniſtes que nous y avons fait paſſer, que ne l'ont été les Anglois dans les leurs, & qu'ils ne le ſont encore. Ils ſuivent toujours le même ſyſtême, qui eſt de n'envoyer dans leurs poſſeſſions éloignées que des

Etrangers qu'ils achetent, & pour lesquels ils font de gros frais d'établissemens.

Nous avons été jusqu'à présent dans l'usage d'envoyer dans nos Colonies les garnimens de notre continent. C'est en vérité une très-mauvaise politique de nos anciens Ministres. Si ces coquins y arrivent en bonne santé, ils y vivent en mauvais sujets, & y font plus de crimes & de désordres qu'ils n'en commettoient ici, parcequ'on ne veille pas là sur leur conduite. Il auroit beaucoup mieux valu les enfermer en France, les mettre à la chaîne, & les occuper aux travaux publics pour soulager les habitans des campagnes.

Je prouve dans ce dernier ouvrage que tous les ſujets nationaux ſages & libertins que nous envoyons dans ces pays lointains, pour les peupler & les cultiver, & dont le plus grand nombre périt dans le trajet ou peu de tems après leur arrivée, ſont autant d'hommes perdus pour l'Etat qui en auroit tiré de grands ſervices ; & que ces émigrations, ſouvent répétées, ſont pour beaucoup dans la dépopulation actuelle de nos Provinces maritimes & centrales.

Ce ſont de ſimples obſervations que je fais ſur l'état préſent de l'Europe, & principalement ſur les Puiſſances qui nous avoiſinent, &

ſur nous-mêmes. Ce que je dis ſur l'Angleterre, ſur la Pruſſe & ſur la Hollande n'eſt que par rapport & comparaiſon avec la France, relativement aux cauſes de notre dépopulation & à l'accroiſſement merveilleux de celle de ces trois Puiſſances que je propoſe pour modèles & pour preuves de ce que j'avance. La différence entr'elles & nous eſt frappante. Mais je ſoumets avec un profond reſpect toutes mes réflexions aux lumiéres ſupérieures du Conſeil, & je ne les mets au jour que pour qu'il en faſſe uſage, s'il les juge dignes de ſon attention.



APPEL DES ÉTRANGERS *DANS* NOS COLONIES.

LA simple proposition de la question annoncée par le titre présente d'elle-même, & sans qu'il soit besoin de la traiter, sa décision pour l'affirmative. Personne n'en peut soutenir la négative, sans pécher contre les règles du sens le plus commun. La nécessité d'appeller dans nos Colonies autant d'habitans étrangers qu'il sera possible pour entretenir & pour augmenter leur population sans dépeupler nos propres

Etats, eſt de la plus grande évidence.

Et, en effet, y a-t-il rien de plus intéreſſant pour un particulier propriétaire d'une habitation dans ces Pays d'outre-mer, que de la meubler du plus grand nombre poſſible de ſerviteurs eſclaves, où libres, qui ſont autant de cultivateurs, quand il ſçait en faire uſage ? Il en eſt de même en ce Continent pour un propriétaire de ferme ou pour un colon. Plus l'un ou l'autre a de bras en ſa diſpoſition, plus le domaine eſt cultivé exactement & productif. Ces deux exemples, vrais & ſenſibles, ſont ſuſceptibles de la plus parfaite application aux Etats monarchiques ou républicains.

Eſt-il objet plus important pour un Etat auſſi puiſſant que la France, propriétaire de Colonies éloignées de ſon Continent, que d'y attirer, par toutes ſortes de moyens ſéduiſans, des peuples de toutes les Nations, je dirai même de toutes les Religions ? C'eſt, ſans con-

tredit, le plus grand ſecret de la politique pour peupler ſes poſſeſſions, pour les bien cultiver, pour leur procurer toutes les natures de productions commeſtibles & uſuelles de première néceſſité comme celles de pur agrément, qu'on peut attendre de leur ſol & de leur climat, lorſque le terrein eſt bien cultivé. C'eſt le ſecret le plus sûr pour y établir avantageuſement les Manufactures, les Arts & l'induſtrie qui y ſont néceſſaires, pour procurer à ſes propres habitans toutes ſortes de denrées, qu'ils ſeroient obligés d'acheter de l'Etranger, ſi la culture de ſes Colonies étoit médiocre; pour s'enrichir en les enrichiſſant, pour les rendre abondantes, puiſſantes & formidables aux Nations jalouſes qui voudroient en faire l'invaſion & la conquête.

Tous ces avantages, & une infinité d'autres qui en réſulteront, & dont je ne parle pas, parce qu'ils ſont ſenſibles & conſéquens, peuvent s'opérer très-

promptement, très-efficacement de cette manière, ſans altérer en façon quelconque la population des habitans de ſes propres Provinces. En employant avec ſoin ce moyen économique, notre population deviendra très-conſidérable, & elle ſera propre à tous les ſervices, à tous les ſecours que les circonſtances feront naître & rendront néceſſaires. Il eſt de principe invariable qu'un Etat n'eſt riche & puiſſant qu'autant qu'il eſt peuplé & bien adminiſtré.

Lorſque je propoſe d'établir des Manufactures & des Arts dans nos Colonies, je ſuis bien éloigné de penſer qu'il faille y en établir aucune qui ſoit ou qui pût devenir par la ſuite préjudiciable à celles de l'intérieur du Royaume: telles que celles d'étoffes de ſoies, laines, poil de chèvres, de draps, de toiles, de galons d'or, d'argent & ſoie, d'orfévrerie, de bijouterie, d'horlogerie, de chapeaux, d'uſtenſiles de ménage, & généralement d'aucunes autres

dont les établiſſemens doivent ſe conſerver avec ſoin & précaution en France, pour y entretenir la main d'œuvre de ſes ouvriers, pour y attirer l'argent de ſes propres Colonies, pour y aſſurer ſes envois, ſon commerce, ſes bénéfices, pour y ſoutenir la conſidération que ſes Manufactures ont acquiſe chez l'Etranger.

Nos Colonies n'ont beſoin chez elles d'autres Manufactures & induſtrie que de celles qui ont rapport à la culture, aux plantations, à l'accroiſſement des productions territoriales, & aux facilités de l'exploitation, ou tout au plus de celles qui ſont propres à dégroſſir & à préparer les matières, les denrées de leur cru. Toute autre induſtrie doit en être bannie, parce qu'elle ſeroit très-nuiſible à tous égards à la Métropole. C'eſt à celle-ci ſeule qu'appartient le droit excluſif de faire fabriquer chez elle tout ce qui lui eſt néceſſaire, tout ce qui l'eſt à ſes Provinces & à ſes Colo-

nies : c'eſt elle ſeule qui a le droit d'envoyer dans ſes poſſeſſions doutre-mer des marchandiſes ouvrées par ſes propres Artiſtes : & il eſt de ſon intérêt de n'en recevoir d'elles que de brutes. Il eſt même de la ſageſſe, de l'activité du Gouvernement de veiller & de tenir la main à ce que cela s'obſerve exactement. C'eſt à lui de donner des ordres en conſéquence aux Gouverneurs, Commandans & Commiſſaires du Roi de chaque Colonie, pour qu'ils s'y conforment chacun dans leur diſtrict, & qu'ils puniſſent ceux qui y contreviendroient.

Cette police contribue beaucoup dans ſes effets à conſerver la ſupériorité, la ſuzeraineté que doit avoir la Métropole ſur les poſſeſſions de ſa dépendance, ſur-tout ſur les plus éloignées. Car il ſeroit à craindre, ſi elles pouvoient ſe paſſer de ces ſecours, ou tranſgreſſer impunément ſes ordres, qu'elles ne ſecouaſſent un jour le joug de ſa domination, & qu'elles ne ſe rendiſſent libres

& indépendantes. L'amour de la nouveauté, & plus encore celui de la liberté, fait tout entreprendre lorſqu'on eſt en force, & qu'on ſe ſuffit à ſoi-même pour ſe procurer ſes beſoins directement, ſur-tout lorſqu'on eſt éloigné de ſon Souverain, & qu'on a eu le tems de ſe fortifier de manière à ne pas craindre la punition qu'un pareil attentat mériteroit, aux yeux de Dieu & des hommes. L'adminiſtration nerveuſe, douce, active & prévoyante de notre Miniſtère, l'attachement fidèle, reſpectueux & ſincère de nos Coloniſtes à notre Monarque, dont ils nous ont donné des preuves éclatantes dans toutes les occaſions, ſont des garants bien capables de diſſiper nos inquiétudes à cet égard.

Quelque ſenſible & naturelle que ſoit la néceſſité d'appeller dans nos Colonies des peuplades étrangères, compoſées de gens riches comme de pauvres ouvriers qui n'auroient d'autres facultés que leur induſtrie, ou ſeulement leurs bras, je

craindrois de me tromper ſi j'étois le ſeul qui en fuſſe perſuadé. Mais je vois tant de citoyens de différentes profeſſions, Militaires, Politiques, gens de Lettres, Commerçans, Cultivateurs, penſer comme moi ſur ce point important, & me confirmer dans mon opinion, que je ne crains plus de faillir lorſque je me repréſente tous les avantages que l'Etat peut retirer de cet appel. Le concours de ces nouveaux Colons, qui ſont autant de nouveaux ſujets que nous gagnons, leur ſéjour fixe & permanent dans nos poſſeſſions d'au-delà des mers, les établiſſemens qu'ils y fondent, l'art du Gouvernement pour les occuper fructueuſement ſuivant leurs talens, leurs diſpoſitions, leurs forces, la conſervation de nos propres habitans dans les Provinces centrales de notre Royaume, ſont une ſource de fécondité & d'abondance d'où découlent tous les biens deſirables.

J'avoue que le gain que nous ferions

de ces nouveaux Colons, de ces nouveaux ſujets, ſeroit aux dépens des Puiſſances étrangères, dont elles abandonneroient la domination pour vivre ſous nos loix. Mais en matière de politique, ce larcin, ſi tant eſt qu'on puiſſe appeller ainſi l'acquiſition légale qu'un Souverain fait de pareils ſujets, eſt très-permiſe. Un Prince eſt toujours autoriſé à faire le bien de ſes Peuples & de ſes Etats, tant qu'il n'emploie que des voies licites pour y parvenir. Le plus grand bien qu'il puiſſe faire à ſes Etats, lorſqu'ils ſont vaſtes & agricoles, eſt, ſans contredit, d'en favoriſer & accroître la population par une voie auſſi douce, auſſi aſſurée, auſſi juſte que celle-ci.

Et comme le Roi ne feroit avec les Peuples qui viendroient dans ſon Royaume ou dans nos Colonies, aucun pacte, aucun traité particulier, on ne pourroit ſe plaindre de ſa politique : on ne pourroit que l'admirer & y applaudir ; les Puiſſances qui en ſouffriroient le

plus, ne pourroient même se refuser d'admirer une si sage opération : & en effet, que reprocher à un Prince qui donne asyle dans ses possessions à des Etrangers transfuges ; qui leur abandonne des terres incultes pour les cultiver à leur profit ; qui facilite les établissemens qu'ils veulent y faire ; qui leur procure des moyens de subsister ; qui leur accorde enfin la même protection, les mêmes douceurs qu'il doit à ses sujets naturels ? Une conduite aussi sage, aussi bienfaisante, est conforme aux loix de l'humanité, & est digne des plus grands éloges. Les fruits que Sa Majesté recueilleroit d'une œuvre aussi charitable, en seroient le prix & ne pourroient être jalousés.

D'ailleurs, dans l'espèce dont il s'agit, notre Monarque seroit plus en droit qu'aucun autre d'en faire usage, puisqu'il n'agiroit qu'à titre de représailles. Les Puissances étrangères, telles que l'Angleterre, la Hollande, la Suisse, la Prusse,

& tous les Princes de l'Allemagne, lui en ont donné l'exemple en recevant chez elles, en invitant même nos transfuges Proteſtans à paſſer ſous leur domination. Elles n'ont épargné aucun moyen depuis l'Edit de 1685, portant révocation de celui de Nantes, pour les engager à quitter la France & à aller demeurer chez elles. Que dis-je, de nos Proteſtans? Elles ont attiré, & elles attirent encore tous les jours, dans leurs Etats, juſqu'à nos Catholiques, par des établiſſemens avantageux qu'elles préparent avec ſoin aux Artiſtes comme aux ſimples cultivateurs, & par toutes les facilités & les commodités relatives à leurs Arts, métiers & profeſſions. Il n'eſt aucun François qu'elles ne reçoivent avec grand plaiſir, Officiers, ſoldats, gentilshommes, riches & pauvres particuliers; tout leur eſt bon, parce qu'elles ſçavent tirer de ces transfuges, qu'elles ont l'attention d'attacher par des mariages, s'ils ne ſont pas mariés,

entr'autres ſecours, une nombreuſe population qui les met en état de tout entreprendre avec ſuccès, tandis que tout languit en France par ces émigrations.

Avant la révocation de l'Edit de Nantes, qui a porté, pour ainſi dire, la dernière atteinte à notre proſpérité, il ſubſiſtoit déja dans ce Royaume deux anciennes cauſes de dépopulation & de pauvreté. La première prenoit ſon origine dans les guerres meurtrières & preſque continuelles que nos Pères & nos Ayeux ſoutenoient depuis plus d'un ſiècle au-dedans & au-dehors du Royaume; guerres qui n'avoient pas même d'intervalle ſuffiſant pour reprendre de nouvelles forces; guerres qui leur ont coûté des millions d'hommes & des milliards en eſpèces; guerres enfin qui ont interrompu & tellement fait décroître leur agriculture, & par conſéquent leurs productions territoriales, qu'ils ſe ſont ſouvent trouvés expoſés à des diſettes, qui auroient dégenérés

en famines, s'ils n'euſſent recouru aux Etrangers pour ſe procurer des ſubſiſtances. Devrions-nous nous attendre à de pareils malheurs dans un Pays auſſi productif que le nôtre ? Non. A quoi pouvons-nous les attribuer ? Au défaut de cultivateurs. Le peu d'habitans que nous avons dans les campagnes deſtinés aux gros travaux, périt de misère faute de ſecours. Les plus vigoureux, les plus beaux hommes ſe jettent dans la livrée, dans les Arts & les métiers, dans Paris & dans les grandes Villes, ou paſſent, mariés ou non mariés, dans le Pays étranger. Il n'y a que les plus foibles & les plus vilains communément qui ſe livrent aux occupations rurales.

Le ſecond principe de notre dépopulation eſt encore fort important : ce ſont les envois de nationaux que nous avons fait, & que nous continuons encore de faire paſſer dans nos différentes Colonies pour les peupler, pour les cultiver. Je ne parle pas des Officiers & ſol-

dats que nous y avons envoyés pour les adminiſtrer & pour les défendre. Il eſt néceſſaire qu'ils ſoient nationaux. Ce ſont des gens de confiance propres au genre de ſervice qui leur eſt aſſigné, & dont le Roi ne peut charger des Etrangers ſans compromettre ſes intérêts & ſans s'expoſer à perdre ſes poſſeſſions. La Mer, la différence des climats en ont fait périr beaucoup ; mais c'eſt un malheur inévitable.

Quant aux François que Sa Majeſté envoye dans ces Pays lointains, uniquement pour y fixer leur demeure perpétuelle & pour les peupler, on ne peut diſconvenir qu'ils ne faſſent une perte réelle pour la population intérieure du Royaume. Elle eſt même d'autant plus grave, que l'air de la Mer, l'incommodité du roulis en font mourir beaucoup dans la traverſée, & que dans ceux qui arrivent dans les lieux de leur deſtination, la différence de climat & de vie en moiſſonne le plus grand nombre ; de

ſorte qu'on peut arbitrer la perte aux quatre cinquièmes à peu-près des François qu'on embarque, & qui meurent avant d'avoir formé d'établiſſemens, & laiſſé d'enfans dans les Colonies. Et comme le Gouvernement ne veut pas s'expoſer à perdre des poſſeſſions qui lui ont coûté tant d'hommes & d'argent pour les former & les conſerver, il y renvoye de nouveaux ſujets pour remplacer ceux qui ſont morts; & ceux-ci ſont expoſés aux mêmes accidens. Si on n'eût pris juſqu'à préſent que des habitans des côtes de la Mer, ils auroient été moins expoſés aux maladies que ceux que l'on a pris, & que l'on prend dans le centre du Royaume; les premiers ſont habitués à l'air & aux caprices de cet élément terrible.

La troiſième ſource du décroiſſement de notre population, plus ancienne que la ſeconde, &, en quelque ſorte, plus deſtructive que ces guerres longues & opiniâtres, & que ces émigrations ma-

ritimes, ne peut être attribuée qu'à l'aſſiette vicieuſe, multipliée & compliquée, ainſi qu'aux perceptions abuſives des impôts en France depuis 1610, époque fatale de la retraite du grand Sully.

Quant à la forme actuelle de l'adminiſtration des Finances pour la partie des impoſitions & des perceptions, le Miniſtère des Finances en connoît tous les inconvéniens, & il cherche à les réformer pour en diminuer le fardeau. Nous autres citoyens ſpéculateurs, quoique moins éclairés que nos Miniſtres, nous lui connoiſſons, entr'autres défauts, celui de ruiner les campagnes, les Manufactures & le Commerce par les entraves ſingulières qu'elle leur donne; nous lui connoiſſons encore celui de raſſembler ſur un fort petit nombre de particuliers toutes les fortunes qui étoient autrefois diviſées & ſubdiviſées à l'infini. Ces favoris de la fortune réſident dans des Villes, & principalement dans

la Capitale ; ils y attirent tout à eux, ſans rien faire refluer de l'argent dont ils régorgent ; ils accablent les Provinces, & les font déſerter chaque jour par de malheureux habitans qui vont chercher chez nos voiſins, ſouvent chez nos ennemis, un pain qu'ils ne trouvent pas dans leur propre Pays en travaillant.

Lorſque les fortunes étoient diviſées, la Nobleſſe, la Bourgeoiſie étoient dans l'aiſance, vivoient dans leurs Villages, dans leurs Hameaux, & amélioroient leurs biens-fonds : le cultivateur, plus pécunieux, occupoit beaucoup d'ouvriers, qu'il payoit bien, & tiroit très-grand parti des terres qu'il exploitoit ; les campagnes étoient riantes & fécondes : & le commerce étoit brillant & productif.

Ces nouveaux Créſus, ces millionnaires, jadis prudens, modeſtes & cachés ſur leurs gains immenſes, parce qu'ils craignoient d'être recherchés &

obligés à en reſtituer une bonne partie, ſacrifient tout depuis quarante à cinquante ans à leur luxe, à leurs plaiſirs, quelques-uns même à la diſſolution la plus ſcandaleuſe. Leurs habitations à la Ville ſont des Palais magnifiques, bâtis ſur les ruines des familles champêtres; leurs maiſons de campagne ſont des Châteaux ſuperbes, entourés d'avenues, de jets d'eau & d'autres ornemens de pur agrément. Depuis vingt à vingt-cinq ans ils ont pris du goût pour des labyrinthes & des pièces de gazon : des champs qui produiſoient d'abondantes récoltes en bleds, en grains de toutes eſpèces, en vins, en cidre, en fourrages, en pâturages, en tabac, en chanvre, & en autres denrées de première & de ſeconde néceſſité, ne forment plus que d'inutiles gazons, des boſquets, des labyrinthes plantés en arbuſtes odoriférans & mille autres agrémens de faſte & de frivolité qui ruinent les campagnes & leurs habitans, parce

qu'ils ne ſont ſuſceptibles d'aucun produit. Les grands frais qu'ils exigent pour les deſſiner, les planter, les entretenir, & leur inutilité font tout leur mérite. Il n'eſt pas juſqu'à des comptables qui n'ayent l'audace de prendre pour maîtreſſes les filles les plus célèbres, de monter chez eux des théâtres, & d'avoir des Comédiens à leurs gages!

Le quatrième principe de notre dépopulation eſt le luxe immodéré auquel ſe ſont livrés tous les ordres de la ſociété civile, à l'exemple, à l'envi les uns des autres; luxe d'autant plus dangereux, qu'il a corrompu nos mœurs en nous engageant à préférer la poſſeſſion de l'or à l'honneur & à la gloire, qui faiſoient l'appanage eſtimable de nos Pères.

Il faut bien diſtinguer du luxe de munificence & de ſplendeur qui convient à tant de titre à la majeſté du Trône & aux grands Seigneurs qui ont l'honneur d'en approcher, d'avec le luxe fri-

vole & corrupteur. Le premier eſt néceſſaire pour un grand Etat comme le nôtre ; celui-ci, au contraire, entraîne après lui les plus dangereuſes conſéquences & les plus grands déſordres.

Il empêche les mariages, il porte ceux qui s'y ſont engagés à ne deſirer qu'un unique héritier, quelquefois même à ſe priver de cette douce conſolation, qui ſemble nous faire revivre après notre trépas. Cette intervention de l'ordre de la Nature & du Créateur ne vient que de ce que les pères & mères ſont aſſez mauvais citoyens, aſſez inhumains pour craindre qu'une nombreuſe famille ne les appauvriſſe, ou ne les force à baiſſer le ton de dépenſe que le faſte leur a fait monter, en habitation, en ameublemens, en chevaux, en équipages, en habits, en bijoux, en bonne chère, en amuſemens ſouvent ſcandaleux, mais toujours illicites, lorſqu'ils ſont aux dépens de l'Etat. Le dirai-je ? Ce malheureux luxe, ſéducteur par ſa fri-

volité, fait de presque tous les sujets mariés de l'un & de l'autre sèxe, autant de profanateurs de ce saint & auguste sacrement, autant de sacrilèges. La grande Police peut sur ce fait consulter les Confesseurs de Paris & de ses environs, même ceux des Provinces les plus éloignées, où cette infâme économie a gagné de proche en proche comme une maladie épidémique : tous répondront qu'elle est adoptée aujourd'hui par les petits comme par les Grands, par les riches & les pauvres.

Le Gouvernement ne peut trop & trop tôt s'attacher à réprimer tous ces désordres. Le salut de l'Etat dépend de sa vigilance dans tous les points de son administration qui ont besoin de réforme. Son premier soin, de tous le plus essentiel, est de s'occuper de la population & de l'agriculture en grand, dont les liaisons sont on ne peut plus intimes & plus inséparables. Ce sont les deux grands, les deux principaux ref-

ſorts d'un Etat, grand ou petit. Si l'un des deux manque, il faut de toute néceſſité que l'autre périſſe.

S'il veut efficacement, comme nous n'en pouvons douter, donner à l'un & à l'autre ce degré de perfection dont ils ſont vraiment ſuſceptibles dans le Pays admirable que nous habitons; il doit établir une ſage, intelligente, exacte & rigoureuſe diſcipline pour contenir dans les bornes de la ſageſſe & du bon ordre toutes les profeſſions, afin que chacune d'elles ſe livre aux devoirs de ſon état, ſans pouvoir s'en écarter impunénent. Cette police ſévère & combinée eſt de la plus grande conſéquence pour nous. Si les prépoſés chargés d'y tenir la main la négligent, les Réglemens les plus ſalutaires qu'on pourra rendre à cet égard tomberont dans le mépris & l'inexécution; les déſordres reprendront leur premier empire, & l'édifice politique s'écroulera faute de ſujets. Tel eſt le ſort affligeant qui nous menace.

Je ne me rappelle pas le nom d'un Hiſtorien que j'ai lu, qui prétend que ſous les règnes de S. Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin, de Philippe le Long, de Charles le Bel, de Philippe de Valois, & de Jean, la France contenoit près de quarante millions. Il eſt vrai qu'il comprenoit dans ſon dénombrement, ou plutôt dans ſon eſtimation, tous les grands Fiefs poſſédés par les grands Vaſſaux de la Couronne, & toutes les Provinces conquiſes ſur nous par les Anglois. Mais cependant la France avoit beaucoup perdu de monde par les guerres de Terre Sainte & par celles qu'elle avoit été obligée de ſoutenir dans ſon propre Pays. Comme je n'ai trouvé dans ſon Ouvrage aucune preuve de cette population prodigieuſe, je n'en fais ici mention que par forme d'obſervation, à laquelle les Lecteurs donneront tel crédit que bon leur ſemblera.

Je conviens que dans ces tems reculés le Royaume étoit infiniment plus peuplé, & l'habitant plus aiſé dans ſes affaires qu'il ne s'eſt trouvé lorſque Louis XIII eſt monté ſur le Trône, quoiqu'il fût, & plus riche, & plus puiſſant lorſqu'il en a pris poſſeſſion, qu'il ne l'a laiſſé en mourant.

Un Auteur reſpectable, un Hiſtorien véridique, choſe aſſez rare, quoique eſſentielle à l'Hiſtoire pour l'inſtruction des deſcendans, Samuel Puffendorf, qui mérite toute notre confiance, puiſqu'il n'a jamais hazardé un fait, ſoit faux, ſoit douteux, dans ſes Hiſtoires ni dans les queſtions importantes qu'il a traitées, nous dit, dans ſon introduction à l'Hiſtoire générale, Chapitre V, *de la France*, qu'il y avoit ſous Charles IX vingt millions d'hommes en France. Nous devons croire ce digne émule de Grotius, qui a couru la même carrière que lui avec autant de célébrité.

Il ne faut pas cependant comparer

cette

cette évaluation avec le dénombrement fait des habitans du Royaume ſous le règne de Louis XIV par l'illuſtre Maréchal de Vauban, pour ſe convaincre de la vérité du fait. Le nombre de l'un & de l'autre s'eſt trouvé conforme : cela eſt vrai. Mais d'après les progreſſions ordinaires de la Nature en matière de générations, on auroit été fondé à eſpérer que Puffendorf, ayant trouvé vingt millions d'hommes en France ſous Charles IX, M. de Vauban en auroit trouvé beaucoup davantage; puiſqu'il y avoit un laps de cent quarante-ſix ans depuis l'avènement de Charles IX au Trône juſqu'à la mort de ce Maréchal de France. Cette uniformité de nombre eſt une preuve inconteſtable que la population étoit déja en ſouffrance dans ce Royaume.

On eſt bien plus convaincu de ſon dépériſſement lorſqu'on fait attention que, ſous Charles IX, & avant ſon regne, la France étoit ſans ceſſe teinte

du ſang de ſes habitans par ſes guerres inteſtines & du dehors qui déchiroient ſon ſein & l'affoibliſſoient; que pour lors elle n'avoit, ni l'Alſace, ni la Franche-Comté, ni la Flandre Françoiſe, ni la Lorraine. Elle avoit réuni ces trois premières Provinces lors du dénombrement de M. de Vauban.

Avec quel étonnement ne voyons-nous pas la décroiſſance de ſa population de plus d'un ſixième depuis ſi peu de tems, malgré la réunion que nous avons faite ſous le regne glorieux de Louis XV de la Lorraine à la Couronne? Car il n'y a pas plus de ſoixante ans de diſtance. Avec autant d'avantages naturels que nous préſentent notre ſol, notre climat, les propriétés, la ſituation, les reſſources particulières du Pays que nous habitons, devrions-nous être ſujets à une pareille défection dans la partie la plus eſſentielle du Gouvernement? Il eſt donc de la plus grande conſéquence d'em-

ployer tous les moyens les plus efficaces & les plus prompts pour réparer inceſſamment les pertes que nous avons faites dans notre population.

Je viens de démontrer qu'il y avoit quatre cauſes de notre dépopulation, & par conſéquent de notre pauvreté; ſçavoir l'émigration de nos ſujets, tant Catholiques que Proteſtans, chez l'Etranger, pour y chercher leur ſubſiſtance; les eſſains de Regnicoles que nous faiſons paſſer dans nos Colonies pour en entretenir la population; les formes mal combinées d'impoſitions & de perceptions que nos Miniſtres cherchent à corriger, parce qu'ils en connoiſſent effectivement le défectueux & le poids accablant; le luxe frivole & immodéré qui a énervé preſque tous les François.

On peut ajoûter à ces défauts quelques autres: ſçavoir, le goût de la Nation pour la molleſſe, que nos jeunes Militaires portent juſques dans les

champs de Mars ; celui de la diſſolution & de la débauche qui ſuivent immédiatement le luxe exceſſif ; l'engourdiſſement, la catalepſie où ſont tous les ſujets, leur négligence à remplir les devoirs de leurs différentes profeſſions, le dégoût de pluſieurs pour leur métier : vices politiques enfantés par la misère qu'a produit la mauvaiſe aſſiette & perception des impôts ; & enfin le défaut de protection particulière de l'agriculture de la part du Gouvernement, & principalement du Miniſtre des Finances, qui a la grande direction de cette mère nourrice.

Tous ces vices que j'ai combattus dans les deux Traités que j'ai mis au jour, & que j'attaquerai ſans relâche juſqu'à ce que le Gouvernement y remédie, ſont autant d'ennemis de l'Etat. Ce ſont, chacun à leur égard, autant de deſtructeurs de la population. Ils la ravagent & l'étouffent de cent manières diverſes. Ils ſont d'autant plus

à craindre, ils sont d'autant plus dangereux, qu'ils se présentent, pour la plûpart, à la jeunesse sous des couleurs séduisantes.

Comme la tâche que je me suis prescrite, de prouver la nécessité d'appeller des Etrangers de toutes les Nations, de toutes les Religions, sans distinction, dans nos Colonies pour les peupler & les cultiver, a pour objet unique d'économiser notre population dans l'intérieur du Royaume, & de la faire multiplier; je n'ai pu me dispenser de discourir sur les différens & principaux principes qui ont occasionné son décroissement & sa dégradation. Car on ne peut disconvenir que, non-seulement les hommes sont en France en bien plus petit nombre qu'ils n'étoient; mais encore que l'espèce en est fort dégénérée : ils étoient autrefois grands, bien constitués, robustes & vigoureux; ils sont actuellement, pour la plus grande partie, foibles de cons-

titution, délicats, fluets, & de la plus mauvaiſe ſanté du monde, ils ſont incapables de travaux & de fatigues ſuivis : ce ſont des pigmées qui étoufferoient ſous l'armure de leurs Ancêtres. Tous ces changemens ne peuvent être attribués qu'à l'une des deux cauſes ; ou à la débauche des riches, ou à l'extrême misère des cultivateurs & des Artiſans. Un homme mal nourri & chagrin ne fait que des avortons : celui qui n'a pas de pain ne fait rien du tout. Un riche héritier, dont le tempérament eſt uſé à la fleur de ſon printems, meurt communément ſans poſtérité de ſon eſtoc.

Si je ſuis entré dans tant de détails, c'eſt pour informer nos Miniſtres de tous les obſtacles qu'a rencontré depuis long-tems la population ; afin qu'ils puiſſent être en état, chacun à leur égard, d'appliquer à tous, ſans aucune réſerve, les remèdes convenables.

L'appel des Etrangers dans nos poſ-

ſeſſions inſulaires, ainſi que dans celles des Continens au-delà des Mers, eſt abſolument néceſſaire pour conſerver nos forces centrifuges & nos richeſſes de propriété. Mais ſi ce moyen, tout ſalutaire qu'il ſoit, eſt ſeul employé, & que les autres inconvéniens qui nuiſent à la population, à l'agriculture, aux réproductions, aux Arts & au Commerce, ſubſiſtent, l'adouciſſement que la Nation reſſentiroit des Coloniſtes Etrangers qui économiſeroient beaucoup nos Coloniſtes nationaux, ne ſerviroit qu'à éloigner d'autant le terme fatal de notre perte. Voilà la raiſon pour laquelle je me ſuis étendu ſur les parties les plus nuiſibles à notre proſpérité.

Ce nom flatteur, la proſpérité : ce mot qui annonce richeſſes de toutes eſpèces, abondance univerſelle, exige que je faſſe encore une dernière réflexion pour annoncer à mes concitoyens la véritable ſource où on doit la cher-

cher, où on doit la puiser, & pour engager nos supérieurs à ne pas la perdre de vue, & à faire tous leurs efforts pour y atteindre par de bonnes opérations, telles qu'ils sont en état d'en faire.

Dans un bon terrein manquez-vous d'habitans ? Nous sommes en France dans l'un & l'autre cas. Donnez tous vos soins à l'agriculture qui multiplie les hommes, parce qu'elle les nourrit, comme les hommes en plus grand nombre multiplient, quand le Gouvernement prend la peine de les occuper, les différentes cultures, plantations & productions. Quelque branche de commerce extérieur sans agriculture, ne répand que peu d'utilité pour un grand Royaume en général ; elle peut enrichir quelques particuliers, même quelques Villes ; mais la Nation entière n'y gagne rien, & le Peuple, la partie la plus importante, parce qu'elle est la plus nombreuse, & que c'est elle qui fournit des cultivateurs, des ou-

vriers de toutes eſpèces, des ſoldats, des matelots, n'en eſt pas mieux.

D'après ce que je viens d'obſerver, il eſt inconteſtable que la proſpérité de tous les Etats, ſur-tout d'un Royaume auſſi vaſte, auſſi fécond, auſſi propre à toutes ſortes de productions que la France, ne dépend que de la population & de l'agriculture. L'une & l'autre ſe prêtent une main ſecourable pour ſe ſoutenir mutuellement. C'eſt donc à ces deux points principaux, ſans leſquels un Etat eſt perdu, que doivent tendre toutes les vues, toutes les opérations d'un Gouvernement bienfaiſant, comme celui ſous les loix duquel nous avons le bonheur de vivre.

Tout concourt à appeller les Etrangers dans nos Colonies comme dans l'intérieur de notre Royaume, par des établiſſemens & des douceurs qu'on peut attendre d'un bon Gouvernement : l'intérêt du Roi & celui de l'Etat ne peuvent que gagner très-gros

à acquérir de nouveaux Colons : la politique, de ſon côté, nous y invite, parce que nous augmentons par-là nos forces, nos richeſſes, nos reſſources, notre conſidération, notre commerce, & nous diminuons d'autant les facultés des différentes Puiſſances qu'ils abandonnent pour toujours, ſi nous les rendons heureux.

Ce ſeroit mal entendre ſes propres intérêts, ſi on vouloit ne recevoir que des Colons riches ou Artiſans. On n'en recevroit point du tout de la première claſſe, parce qu'un homme riche reſte chez lui, & n'a point du tout envie d'abandonner le ſiége de ſa fortune pour aller courir les hazards de la perdre dans un Pays éloigné : on en recevroit fort peu de la ſeconde claſſe, à moins qu'on ne leur fît un gros traitement.

Les gens de métier ſont très eſtimables par-tout, ſur-tout dans les grands & riches Etats ; mais ils doivent ne

marcher & n'entrer en conſidération qu'après les Agriculteurs. Dans les Colonies on a rarement beſoin d'Artiſtes. Il faut ſeulement y avoir des Architectes, des Maçons, des Tailleurs de pierres, des Charpentiers, des Couvreurs, des Serturiers, des Menuiſiers, des Vitriers, des Plombiers, des Scieurs de long, des Bucherons, des Charrons, des Taillandiers, des Tailleurs, des Perruquiers & autres Artiſans de premier & de ſecond beſoin. Quant aux autres Artiſtes & Artiſans qui ne ſont propres qu'aux étoffes, outils, bijoux & marchandiſes qu'on fabrique en France, & qu'on envoye tout préparés, tout finis dans les Colonies, ils y ſont ſuperflus, inutiles, même dangereux. La bonne politique ne permet pas qu'on les y occupe aux ouvrages de leur métier, parce qu'ils ne manqueroient pas d'y établir des Fabriques qui ne tarderoient pas à faire tomber celles de France & à interrompre notre commerce extérieur.

Il n'en eſt pas de même des cultivateurs & des ouvriers deſtinés aux gros travaux, ſoit publics, ou particuliers, ſoit pour le compte du Roi ou pour celui des Colonies, ou enfin pour celui des habitans propriétaires ou marchands; on ne peut en avoir trop dans les Colonies; comme dans ces Pays il y a toujours de quoi les y occuper utilement; plus on en aura, tels pauvres qu'ils y arrivent, pourvu qu'ils ſoient en état de travailler, plus les Colonies qui les poſſéderont ſeront cultivées & en grande valeur, plus elles ſeront riches & floriſſantes ainſi que les habitans, parce que la main-d'œuvre ſera à bien meilleur compte.

Il s'agit de donner à chacun de ces nouveaux Colons des portions de terreins à défricher, dont l'étendue ſera réglée ſur la nombreuſe familie qu'ils y ameneront avec eux; & s'ils ne ſont pas mariés, il faut leur procurer des mariages avec de nouvelles terres; il

s'agit ensuite de préparer aux uns & aux autres des baraques propres à leur servir de retraites, & pour commencer leurs établissemens; de leur donner des outils & des instrumens analogues à leurs travaux, tant pour le défrichement que pour la culture; de leur donner des meubles & ustenciles de ménage absolument nécessaires, & qu'ils ne peuvent faire & fabriquer de leurs propres mains; de leur fournir à chacun une vache tant pour profiter de son lait, de ses veaux & de ses fumiers pour lui servir d'engrais, s'il veut en mettre dans ses terres, pour les faire fructifier davantage, que pour en multiplier la génération dans le pays; comme aussi de leur fournir les plans & les denrées nécessaires pour ensemencer & planter les terres qu'ils auront cultivées; de les nourrir & entretenir d'habits & vêtemens pendant la premiere année de leur arrivée, jusqu'à la premiere récolte qu'ils feront; de les soutenir, defendre & pro-

téger dans leurs travaux, établiſſemens & entrepriſes, de maniere qu'ils ne puiſſent y être troublés en façon quelconque par les anciens Colons, ni vexés par le Gouvernement de la Colonie; à l'effet de quoi ils ſeroient autoriſés à envoyer leurs plaintes au Secrétaire d'Etat du Département de la Marine & au Miniſtre des Finances, ſuivant les cas, & même dans tous les cas, afin qu'elles parvinſſent plus ſûrement à la connoiſſance du Conſeil, qui juſqu'en 1762, n'a pas été informé de la centiéme partie de celles que nos Coloniſtes y ont envoyées.

Ceux d'entre ces nouveaux Coloniſtes qui, auſſi-tôt leur arrivée, trouveront à s'occuper aux ouvrages publics ou pour le compte des habitans, ſeront payés de leurs travaux fort exactement de ſemaine en ſemaine, au plus tard, ſoit par le Roi, ſoit par les particuliers qui les occuperont, & ce, ſelon les prix ordinaires des lieux pour la

premiere année, ſauf à les diminuer par la ſuite, s'ils procurent l'abondance dans le Pays; auquel cas d'occupation ſuivie & continue pour le compte d'autrui, ils ne ſeront ni nourris ni entretenus aux dépens du Roi; parce qu'ils gagneront de quoi fournir par eux-mêmes à ces dépenſes. Mais il ne leur en ſera pas moins donné gratis, & en pleine propriété incommutable, la même portion de terrein, une même baraque qu'aux autres, dont ils auront la liberté de faire & diſpoſer comme de choſes à eux appartenantes; comme auſſi des outils propres au défrichement & à la culture. Quant aux ſemences, il ſera moins néceſſaire de leur en donner, parce qu'ils pourront ſur le produit de leurs travaux, en acheter à leurs dépens.

Il ſera recommandé aux Gouverneurs, Commandans, Intendans, & autres Commiſſaires du Roi ou Prépoſés dans chacune de nos poſſeſſions d'outre-mer, de veiller à préparer à tous les nouveaux

Colons des habitations pour qu'ils les trouvent prêtes à les recevoir aussi-tôt qu'ils arriveront, comme aussi à leur procurer de l'occupation aussi-tôt leur arrivée, afin que non-seulement ils ne soient point, autant que faire se pourra, à la charge du Roi, mais que la Colonie en tire tous les secours qu'ils seroient en état de lui donner. Cette précaution opérera encore un autre bon effet; ce sera de les empêcher de libertiner & de voler; ce qui ne manqueroit pas d'arriver si on les laissoit dans l'oisiveté. Par-là on assurera la tranquillité publique, que les Officiers supérieurs ne doivent jamais perdre de vue.

Quant à ceux des nouveaux Colons qui seront à la charge de Sa Majesté, la dépense n'en sera pas aussi considérable qu'on peut l'imaginer du premier coup d'œil; & quand elle seroit encore plus forte de beaucoup que je ne la suppose, elle seroit toujours médio-

cre en comparaiſon des avantages immenſes que Sa Majeſté & l'Etat retireront des travaux divers & multipliés de ces Coloniſtes.

Les Anglois infiniment moins riches, aſſurément moins puiſſans que nous, n'ont point héſité à faire ces dépenſes pour attirer en Angleterre, & principalement dans leurs poſſeſſions d'Afrique & d'Amérique, des hommes de toutes les Nations, de tous les Pays de la terre & de toutes les Religions. Ils y ont reçu, ils y ont appellé des François, des Allemands, des Polonois, des Hongrois, des Turcs, des Perſans, des Juifs, des Suédois, des Danois, des Moſcovites, des Africains, des Aſiatiques. Ils ont regardé du même œil les Catholiques & les différences Sectes Calviniſtes & Luthériennes, les Romains & les Grecs, les Juifs & les Mahométans, les Partiſans de Confucius & les Idolâtres; ils ont laiſſé à chacun de ces Nationaux

toute liberté de conſcience, comme aux Déiſtes & aux Athées, de croire ce que bon leur ſemble, pourvû qu'ils ne troublaſſent point la Religion dominante, la Religion Métropolitaine à laquelle ils ont aſſujetti toutes les autres, moins par enthouſiaſme ou par principes de Religion, que par politique. Ils tirent des uns comme des autres les mêmes ſervices, les mêmes bénéfices, cela leur ſuffit. Ils ne ſe ſont pas bornés à inviter les Etrangers à venir chez eux pour y vivre avec eux, comme en famille, & à y fixer leur demeure perpétuelle; ils en ont acheté autant qu'ils ont pû en trouver à prix d'argent; ils ont envoyé des Prépoſés ſans caractères qu'ils pouvoient déſavouer : la précaution étoit digne de leur ſageſſe. Ils ont envoyé de ces Emiſſaires en France & dans les différens Etats circonvoiſins, même dans le centre de l'Allemagne, pour y faire, à force d'argent, avec toute la précaution poſſible,

des levées d'hommes qu'ils y enrôloient dans le ſecret, & dont ils ſe ſervoient avec la même précaution pour débaucher leurs parens, leurs amis & leurs compatriotes.

Il eſt de ma connoiſſance qu'ils en ont acheté conſidérablement dans le Pays Liégeois chez pluſieurs Princes Allemands, & ſur-tout dans les Pays patrimoniaux de l'Impératrice-Reine; que tous ces Enrôlés s'expatrioient par détail, par différens chemins, ſouvent de nuit, & que les marches qu'ils faiſoient pendant le jour, ſe faiſoient à travers les forêts & les montagnes. C'étoit ainſi qu'ils ſe rendoient au point de réunion qui leur étoit indiqué, qui étoit ou l'Electorat d'Hanovre, ou le Port de Mer le plus prochain, où ils trouvoient des Vaiſſeaux Marchands, ou des Chaloupes, ou d'autres Bâtimens prêts à faire voile, qui avoient ordre de les recevoir, & de lever l'ancre auſſitôt leur arrivée. Les rendez-vous qu'on

leur indiquoit, dépendoient des distances des lieux d'où partoient ces transfuges, & des circonstances. Combien n'en débauchent-ils pas encore parmi nos Concitoyens, comme ailleurs! Ils ont trouvé trop d'avantage dans ce systême pour l'abandonner.

Toutes les dépenses que font à ce sujet les Anglois, sont cependant bien plus considérables que celles que la France seroit obligée de faire, pour suivre le même plan politique. Rien ne les a empêchés de les faire. Avant de s'y déterminer, ils avoient médité & spéculé; ils avoient balancé les dépenses & les soins avec les bénéfices & les avantages; ils avoient trouvé tant de profits divers, tant de ressources dans leur entreprise, que les frais & les difficultés qu'elle entraîneroit, ne les ont point du tout arrêtés. Nous sçavons que lorsqu'ils ont une fois pris un parti, ils le suivent constamment, quelques obstacles qu'ils rencontrent dans son exécu-

tion, ſur-tout lorſqu'il s'agit d'augmenter leur commerce & leur puiſſance.

C'eſt à cette opération économique & politique, qui leur a procuré tant de bras, qu'ils ſont redevables de la grande Agriculture & des récoltes abondantes dont ils jouiſſent, tant en Angleterre, en Ecoſſe & en Irlande, que dans toutes les poſſeſſions dépendantes de leur domination, malgré l'ingratitude naturelle des terreins Anglois & Ecoſſois. C'eſt cette multiplicité de denrées & de productions de toutes eſpèces qu'ils ont fait venir dans leurs terres à force d'art, d'induſtrie & de travail, par les ſecours de leurs peuplades étrangères, qui a monté & alimenté cette immenſité de Manufactures & de Fabriques diverſes, & leur Commerce extérieur au point éclatant & prodigieux auquel ils ſont parvenus.

L'abondance univerſelle qui a regné chez eux, & qui a cependant diminué

depuis qu'à notre imitation ils ont établi des impôts ſur les objets de conſommation, a produit dans tous les Pays de leur dépendance, & principalement en Angleterre, la population la plus belle, la plus nombreuſe qu'il y ait dans l'Univers, proportion gardée avec l'étendue du terrein de leur domination métropolitaine, ſi on en excepte la Hollande qui eſt encore plus peuplée que l'Angleterre. Cette abondance merveilleuſe d'hommes & de denrées a multiplié leurs forces maritimes, leur Commerce, leurs richeſſes, leurs puiſſances, leurs reſſources; elle a par conſéquent augmenté leur conſidération; enfin elle leur a donné les moyens de tout entreprendre avec ſuccès, d'étendre leurs poſſeſſions, & de ſe faire reſpecter par toutes les Puiſſances.

Frédéric III. Roi de Pruſſe, lors de la révocation de l'Edit de Nantes, fit ſecrétement négocier en France par des

Agens adroits auprès des Proteſtans François pour les engager à paſſer dans ſes Etats. Il leur promit des établiſſemens qu'il leur fit effectivement préparer avant leur arrivée ; il leur promit toutes les commodités & toute ſa protection. Il eſt peu d'exemples des grands préparatifs & des groſſes dépenſes qu'il fit pour les recevoir dans ſes Etats. Il leur fit bâtir des Villages, des Bourgs entiers, auxquels il donna les noms de ceux qu'ils avoient habités en France; il leur fit diſtribuer des vivres, des habits, du linge, des meubles, des outils, des inſtrumens ; il fit monter des métiers, des fabriques ; il leur accorda des Priviléges, desfacilités pour ſe les attacher irrévocablement, & pour engager leurs Confréres réformés qui étoient reſtés en France, à les ſuivre en Pruſſe.

Cette conduite lui a réuſſi. Avec tant de ſoins, tant de dépenſes qui ſembloient être au-deſſus de ſes facultés, & qui ne l'ont point été parce qu'il a mis beau-

coup d'ordre dans ses distributions, il a attiré dans son Pays un nombre prodigieux de François qui ont appris à ses Sujets l'art de la grande culture, comme celui des Manufactures & du Commerce qui y étoient ignorés; ils ont peuplé, cultivé, rendu commerçant, enrichi, & célébré un Pays dont on ne parloit presque pas avant qu'ils l'habitent.

Frédéric Guillaume, ainsi que le Roi regnant son fils, ont suivi l'exemple de Frédéric III. leur prédécesseur; ils ont accueilli, ils ont bien traité tous les François qui se sont réfugiés chez eux; ils ont employé les mêmes voies; ils en ont même pris de nouvelles pour augmenter en France la désertion de nos habitans, & pour les déterminer à préférer leurs Pays pour asyle. Tous lui ont été agréables; Officiers, Soldats, Artistes, Artisans, Gens de Lettres, Cultivateurs, Pauvres-Gens, Catholiques, Protestans, pourvû qu'ils fussent dans les dispositions de travail-
ler

cer analoguement à leurs Profeſſions ou à leurs talens. Ceux qui ſe ſont diſtingués ont été récompenſés.

Les établiſſemens, les outils, les vivres pour les uns ; les Penſions, les traitemens, les places, les faveurs pour les autres, rien n'a été épargné ; tout a été au contraire prodigué pour donner de l'émulation aux uns & aux autres transfuges. Ce ſont des filets dans leſquels ces deux Princes habiles ont pris une infinité de François de l'une & de l'autre communion, comme ceux qui n'étoient d'aucune. Quant à ces derniers, nous ne devons pas les regretter ; car tout homme ſans Religion eſt communément mauvais Citoyen, mauvais Sujet, & capable de toute perfidie.

La Religion n'étant entrée pour rien dans ces acquiſitions politiques, Fréderic Guillaume & le Roi regnant ſe ſont peu embarraſſés que leurs nouveaux Sujets fuſſent conformiſtes ou non conformiſtes à la Religion Pruſſienne ; ils

leur ont donné ſur cette matière qui doit cependant intéreſſer des Princes Religieux, toute la liberté que la politique pouvoit leur permettre.

Les peines, les ſoins, les dépenſes énormes de ces trois Rois à cet égard, n'ont point été perdus; leur ſyſtême ſuivi ſans interruption a fait de leur Etat, une pépiniere d'hommes qui ont procuré au Roi regnant les moyens de ſatisfaire ſon humeur martiale, de tout entreprendre aux dépens du repos du Corps Germanique, & de donner beaucoup d'inquiétude aux Moſcovites & aux Turcs qui le redoutent autant dans ſon oiſiveté que dans ſes expéditions militaires, quoique leurs poſſeſſions ſoient cent fois plus étendues que les ſiennes. La grande étendue des terres dépeuplées de l'une & de l'autre Puiſſance, l'indiſcipline, la peſanteur de leurs armées nombreuſes qui épuiſent encore leur Empire, ſont leur véritable foibleſſe. Les troupes bien diſciplinées, bien aguer-

ries de ce Monarque, quoique inférieures en nombre à celles-là ; la population étonnante & merveilleuse de son petit pays, font sa force, & le rendront toujours redoutable à leurs yeux, tant qu'il pourra y rassembler autant d'hommes. Cette belle population lui fournit des Cultivateurs, des Sçavans, des Artistes, des Artisans, des Manufacturiers, des Négocians, des Ouvriers en tous genres, qu'il sait occuper en pleine paix aux travaux œconomiques, & dont il fait des Soldats qu'il ameute au premier coup de tambour, & qu'il a le talent de discipliner par lui-même en fort peu de tems, au moyen d'une tactique vive & précise qu'il a inventée. Plusieurs Puissances ont voulu l'adopter & y exercer leurs troupes; mais comme il avoit gardé secrets ses principaux ressorts, elles n'ont pu acquérir ce dégré de perfection qu'il s'est réservé.

Les Hollandois n'en ont pas moins fait que les Anglois & les Prussiens pour

augmenter leur population à nos dépens. Ils nous ont débauché autant de François qu'il leur a été possible ; ils ont été bien flattés d'acquérir beaucoup de nos manufacturiers & de nos artistes ; ils les ont même souvent payés fort cher pour perfectionner leurs fabriques. Quelqu'empressés qu'ils fussent à se procurer de nouveaux hôtes aussi précieux pour leur commerce, ils ont appellé & reçu chez eux tout autant d'hommes pauvres, mais propres aux différens genres de travaux, qu'il s'en est présenté. Ils se sont attachés à leur préparer de l'occupation relativement à leurs propriétés : ils leur ont fourni tout ce qui leur étoit nécessaire en logement, en subsistance, en vêtement, en outils, en argent. Cette République parcimonieuse, intelligente & sage n'avoit pas besoin des Anglois & des Prussiens pour lui servir d'exemple : son propre intérêt auquel on sçait qu'elle sacrifie toujours les frivolités & les folles dépen-

ſes, pour en faire de bons & utiles uſages, lui dictoit la route qu'elle devoit ſuivre pour accroître ſa population, ſon commerce & ſes richeſſes : elle l'a ſuivie.

Je ne ſçais pas trop pourquoi on eſt convenu chez toutes les Nations de regarder unanimement l'argent comme le nerf de la guerre, comme celui de toutes les entrepriſes, comme celui de tous les Etats. Il y en a même qui regardent ceux qui le poſſédent comme les principales colonnes des Empires. Quelle erreur ! Pour moi je ne penſe pas de même. Je ne connois d'autre nerf qui donne de la vigueur aux Etats, qui les faſſe réuſſir dans toutes leurs entrepriſes, qui les rende formidables, que la poſſeſſion d'un grand nombre d'habitans & une bonne Police. Avec beaucoup d'hommes, quand on ſçait bien les occuper, on a des Soldats, des Matelots, des Cultivateurs, des Ouvriers, des Places de guerre, des Vaiſſeaux, des Vivres, des Denrées

de toutes eſpèces, des Manufactures, de l'or & de l'argent, & une grande conſidération. Un Monarque qui par la vertu d'un Taliſman, auroit pu raſſembler dans ſes Etats tout l'or, tout l'argent de l'Univers, ne tarderoit pas à être le plus pauvre de tous les Souverains, s'il n'avoit pas pour ſe défendre & pour en conſerver la poſſeſſion, un nombre ſuffiſant d'hommes & proportionné à ceux qui fondroient ſur lui pour lui enlever ſes tréſors. Il n'en ſeroit pas de même d'un Prince qui, dans la même hypothéſe, ſeroit maître de tous les hommes. Il auroit bientôt toutes les richeſſes de la terre. L'expérience nous apprend qu'un tréſor ſans défenſe a toujours été la proie du raviſſeur.

Quelques mauvais politiques, ſurtout ceux qui mettent leur entiere confiance dans ces métaux, dont la valeur n'eſt que de convention, & par conſéquent fort incertaine, fort inconſtante, craignent la trop nombreuſe population

dans le Pays qu'ils habitent, & même ils la croyent fort onéreuse à l'Etat même. Quelle puérilité, quelle ignorance ! Est-il possible qu'un Etat bien administré ait trop d'hommes dans son sein, lorsque le Gouvernement sait les employer tous utilement ? Je ne pense pas que ce soit ici la cause de notre population que je défende ; car elle est malheureusement trop éloignée du point excessif qui donne tant d'inquiétudes pour l'avenir à ces faux spéculateurs.

Les Hollandois ont donné à ces Empiriques de la politique une leçon bien capable de les détromper de leur erreur grossiere. Les sacrifices considérables & continus qu'a fait cette petite République pour gagner des hommes, même des pauvres qu'elle se chargeoit, comme je l'ai observé, de nourrir, entretenir, loger & fournir d'outils, devoient paroître à ces faux calculateurs, la conduire à sa ruine & à sa perte,

parce qu'ils devoient juger qu'elles étoient au deſſus de ſes forces. Elle n'avoit pas aſſez de terrein propre à être enſemencé & à produire les denrées néceſſaires à la ſubſiſtance de ſes Habitans, puiſqu'ils ne vivoient déja que précairement : elle ne pouvoit, ſelon eux, qu'augmenter ſes embarras, & qu'occaſionner des famines, des déſordres, des malheurs, en acquérant de nouveaux ſujets ſans aggrandir ſon territoire.

Pauvres ſpéculateurs qui prédiſez à la France des malheurs qu'elle ne doit jamais craindre, paſſez en Hollande pour vous y endoctriner ſur les régles du véritable intérêt : vous y verrez tous ces transfuges vivre dans l'aiſance : vous y verrez l'accroiſſement de commerce, de richeſſes & de forces qu'ils ont procuré à la République : vous y apprendrez que ſes Colonies leur doivent la grande culture à laquelle elles ſont parvenues, & les productions ſurprenantes que

la Nation en retire, qui font la source inépuisable de ses trésors, & qui remplissent de l'or de l'Univers, les tonnes des Négocians Hollandois.

Dira-t'on que c'est par droit de représailles que les Anglois, les Hollandois, les Prussiens & tant d'autres Puissances qui les ont imités, ont débauché nos François, & leur ont fait secouer le joug de la domination naturelle de leur Monarque, pour les engager à se soumettre à une domination nouvelle & étrangere? On ne le dira certainement pas: car la France n'avoit jamais usé de ce stratagême contre aucun Prince pour augmenter sa population. Elle recevoit seulement tous les Etrangers qui venoient s'établir chez elle; mais loin de les y inviter, elle les regardoit toujours comme étrangers & non comme ses enfans, puisqu'elle confisquoit leurs biens après leur mort, & qu'elle use de la même sévérité tous les jours lorsqu'ils n'ont pas pris de lettre de natu-

ralité pour aſſurer leur ſucceſſion à leurs héritiers directs ou collatéraux.

Comme nos voiſins ont totalement changé le ſiſtême politique de l'Europe ſur les émigrations, je penſe qu'il eſt abſolument néceſſaire de les imiter; en conſéquence, de recevoir en France tous les Sujets étrangers qui voudront venir y fixer permanemment leur établiſſement & demeure, de les y inviter même par des faveurs particulieres & ſéduiſantes, de leur permettre de diſpoſer de leurs biens après leur mort comme bon leur ſemblera, en ſe conformant aux Ordonnances & Coutumes des lieux qu'ils habiteront; d'appeller même à leurs ſucceſſions leurs enfans & héritiers ſuivant l'ordre établi par les Us & Coutumes, à condition qu'ils demeureront en France; & même, ſi Sa Majeſté vouloit, étendre ſa grace juſqu'à ceux qui demeureroient en Pays étranger; de faire jouir en tous points ceux qui demeureroient dans le Royau-

me, des priviléges & prérogatives des régnicoles naturels, de les dispenser d'obtenir à cet effet aucune lettre de naturalité. Cette grace particulière seroit fort analogue au systême actuel de l'Europe : & loin de porter le moindre préjudice aux droits du Roi, elle lui seroit au contraire fort avantageuse ainsi qu'au corps de l'Etat. Si le Conseil goûte ma proposition, son adoption sera la matiere d'une simple déclaration de Sa Majesté. Le concours qu'elle produira sera la preuve de sa sagesse. Il est constant que si le Conseil fait lever l'entrave que nous avons donnée jusqu'à présent aux émigrations étrangéres, il y aura chez tous nos Voisins un très-grand empressement pour venir habiter un Pays préférable au leur : un Pays dont ils connoissent les propriétés admirables & la douceur du Gouvernement.

Le parti honnête & licite que le Gouvernement pourroit prendre pour ré-

parer l'injuſtice que les Etats voiſins lui ont faite, ſeroit donc de faire préparer des habitations commodes aux Etrangers qui viendroient, ſoit dans les Provinces du Royaume, ſoit dans nos Colonies, pour y fixer leur demeure irrévocable, d'y recevoir les Catholiques comme les Proteſtans; je dis plus, ce ſeroit d'y recevoir les hommes qui profeſſent toutes ſortes de religions; pourvû cependant qu'ils n'y euſſent la liberté d'aucun culte public, la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine devant être l'unique Religion du Royaume & de ſes poſſeſſions; ce ſeroit de faire diſtribuer à chaque réfugié des terres à défricher en quantité relative à ſa famille s'il en avoit avec lui: leſquelles terres ſeroient, autant que faire ſe pourroit, à portée de l'habitation qui ſeroit donnée au nouvel hôte; de leur faire donner des outils propres à leur métier, des vivres, des matières propres à leurs vêtemens, des meubles in-

dispensables, des denrées pour ensemencer les terres qu'ils auroient cultivées ; de leur faire monter des fabriques propres au Pays qu'ils habiteroient; de leur accorder toutes les facilités, toute la protection, tous les secours désirables pour faire de bons & utiles établissemens ; de tenir prêts toutes sortes de travaux propres à les occuper aussitôt leur arrivée, afin qu'ils ne fussent ni à la charge du Roi & de l'Etat, ni à celle des Régnicoles ou de nos Colonistes naturels.

Ce seroit assurément bien le cas de regarder la conduite que le Roi tiendroit en suivant ce plan, comme l'effet de la représaille de l'indemnité & de la justice; puisque Sa Majesté en cela ne feroit qu'user avec droit & raison envers les Puissances voisines des mêmes voyes, des mêmes moyens qu'elles ont employés & qu'elles employent encore contre lui. Ce seroit le moyen le plus sage, le plus équitable, le plus facile,

le plus aſſuré, de multiplier ſes Sujets dans ſes poſſeſſions d'outre-mer, ſans dépleupler les campagnes de l'intérieur du Royaume, d'augmenter ſes richeſſes & ſa puiſſance en diminuant les reſſources de ſes rivaux.

On ne tarderoit pas à être informé par la Renommée, dans toutes les parties de l'Univers, des préparatifs que Sa Majeſté feroit, & des motifs qui l'auroient déterminée à les faire : il ſeroit fort inutile de les annoncer, de les publier dans les papiers publics. Des peuplades entiéres de tous les Pays y voleroient pour en profiter, & ce ſeroit à qui des transfuges y arriveroient les premiers pour en profiter, ſans qu'aucun des Souverains les plus intéreſſés à éviter la fuite de leurs Sujets, pût s'en plaindre ni l'éviter. L'homme eſt toujours diſpoſé à aller s'établir dans un Pays où il eſt comme aſſuré de faire fortune, ou de vivre à la faveur de la protection que lui accorde

un Gouvernement ſage & vigilant.

Tout autre Prince moins généreux que notre Monarque ne ſe feroit pas de ſcrupule d'envoyer dans les Pays circonvoiſins les plus peuplés, un Officier intelligent, tel qu'un Capitaine dont il auroit connu la bravoure, la fermeté, le zèle, l'adreſſe & les talens pour y faire des recrues nombreuſes. Effectivement un Officier de ce mérite qui joindroit à l'adreſſe de recruter, les ruſes de la guerre, ſeroit plus propre à une commiſſion auſſi importante que tout autre Particulier. Il commenceroit par l'envoyer dans les lieux les plus peuplés de l'Allemagne, muni d'argent, d'ordres, d'inſtructions verbales ou en chiffres pour négocier & acheter le plus d'hommes qu'il pourroit, pour les faire défiler par différens chemins, à l'effet de ſe rendre dans les places frontières de ſon Etat qui ſeroient convenues pour points de réunion; où on leur payeroit comptant

le prix de leur engagement, auſſitôt qu'on ſe feroit aſſuré d'eux pour les envoyer de-là dans nos Colonies.

Cet Officier, pour mieux réuſſir, prétexteroit de parcourir diverſes Cours de l'Allemagne pour les connoître, & en étudieroit effectivement les mœurs, les inclinations, les diſpoſitions & les intérêts : il répandroit de diſtance en diſtance des prépoſés ſubalternes qu'il feroit traveſtir tantôt en Marchands, tantôt en Bourgeois voyageurs, tantôt en Payſans & en Mendians, & il ne les verroit qu'avec beaucoup de précaution, de manière qu'il ne pourroit pas être plus ſoupçonné que ſes émiſſaires, qui n'auroient comme lui aucun caractère, afin de pouvoir les déſavouer tous dans le beſoin ; raiſon qui les engageroit à être fort circonſpects & fort réſervés dans leur conduite.

Ces Emiſſaires ſubalternes traiteroient plus avec des gens de la campagne qu'avec des habitans des Villes,

afin de moins courir risque d'être découverts : & ils auroient l'attention de n'engager que des hommes & des femmes jeunes, forts, robustes, grands, d'une belle & bonne constitution, connus & avoués dans le Pays de leur résidence ; afin de ne point enrôler de mauvais sujets qu'il est toujours plus profitable de laisser chez eux que d'emmener dans son Pays, attendu qu'ils ne sont bons qu'à débaucher les meilleurs sujets.

Il y auroit pour ces négociations sourdes beaucoup d'autres détails mystérieux à mettre en usage. Je n'y entrerai pas, parce que je suis assuré que cette voie, quoique rendue licite par l'exemple des autres Potentats nos voisins, couteroit infiniment à la délicatesse d'un Roi de France, & qu'il ne s'en servira jamais, parce qu'il la regardera toujours comme frauduleuse & indigne de sa façon de penser.

Il est de ma connoissancce que de

très-braves gens, pleins de zèle pour le ſervice du Roi, ont offert, les uns de lever & conduire dans nos poſſeſſions lointaines, dans les Indes ſoit orientales, ſoit occidentales de notre dépendance, un corps de troupes de douze cens hommes composé d'Etrangers d'élite, d'y faire tranſporter des gens de différentes Nations & de tous métiers, dont aucun ne ſeroit François, afin de les pleupler & de les cultiver ſans altérer les hommes & les forces de l'intérieur du Royaume.

D'autres ont offert d'enrôler juſqu'à douze mille Etrangers de toutes profeſſions, & principalement des cultivateurs, & de les conduire eux-mêmes juſques dans les Colonies qu'il plairoit à Sa Majeſté de leur indiquer, avec tel nombre de femmes que l'on voudroit.

Je connois même un Officier de grande diſtinction, qui me dit il y a quelques mois, que ſi Sa Majeſté ju-

geoit à propos de lui donner des ordres & de l'argent, il s'obligeroit d'avoir ſeul dans des Pays où il étoit connu, trente à quarante mille Etrangers des deux ſexes jeunes & bien conſtitués, dont les hommes ſeroient propres à ſervir le Roi ou à tels travaux que l'on voudroit leur faire faire, & qu'il en donneroit ſa ſoumiſſion au Miniſtre, par laquelle il ſouſcriroit à toutes les conditions qu'il lui plairoit, s'il ne rempliſſoit pas ſon engagement dans toute ſon étendue. Chacun de ces propoſans a appuié ſes offres ſur la conduite des Princes étrangers qui nous ont débauché un nombre ſi conſidérable de ſujets.

Quoique Sa Majeſté n'ait pas voulu faire uſage de ces différentes offres qui ne quadroient point du tout avec ſes vues nobles & généreuſes, on ne peut cependant qu'applaudir à un motif auſſi patriotique, auſſi louable que celui qui les a enfantées. Il annonce l'atta-

chement vif & ſincere de ceux qui les ont propoſées pour leur Souverain, leur amour pour l'Etat, & leur empreſſement à ſervir l'un & l'autre; ils ſe ſont même crus d'autant plus fondés à faire cette propoſition, que pendant la derniere guerre les Anglois avoient tiré d'Allemagne quatre mille perſonnes Proteſtantes de l'un & de l'autre ſexe, qu'ils ont envoyées dans l'Acadie & à la nouvelle York. Ils en auroient même tiré davantage, ſi leur ſecret n'eût pas été éventé; l'Impératrice Reine n'en eut pas plutôt connoiſſance, qu'elle rendit une Ordonnance portant défenſe de ſortir de ſes Etats ſans paſſe-ports; & qu'elle donna des ordres pour veiller ſur la conduite des Etrangers qui pouvoient être ſur les terres de ſa domination.

Sans recourir à des expédiens dont pluſieurs Puiſſances ont uſé & qu'elles pratiquent encore, mais qui pourroient déplaire au Roi pacifique, auſſi chéri de

toutes les Nations qu'il mérite de l'être par les qualités de ſon cœur; faiſons donc uſage du premier moyen que j'ai propoſé, qui eſt de recevoir chez nous, tant dans le Royaume que dans nos Colonies, tous les Etrangers qui s'y préſenteront; accordons-leur toutes les facilités, tous les avantages, toutes les faveurs qui leur ſeront néceſſaires pour proſpérer. Ce moyen loyal dans toutes ſes faces & dans tous ſes rapports, n'a point beſoin d'aſtuce & de fourberie : il ne dépend que de la diſpoſition des eſprits & de la liberté qu'ont tous les hommes de chercher leur bien-être; ils y ſont naturellement portés. Ainſi il ne peut occaſionner la moindre plainte de la part d'aucun Souverain, quelque préjudice qu'il en reçoive, ni bleſſer la délicateſſe de celui qui s'en ſervira. Tous peuvent en faire uſage. C'eſt un malheur pour ceux à qui il ne reuſſira pas autant qu'en France. Les climats, les propriétés du ſol en feront la différence.

L'uſage que l'on feroit du moyen que je viens de propoſer, de repeupler nos Colonies par le ſecours d'hommes & de femmes de toutes les Nations & de toutes les Religions, n'empêcheroit point le Miniſtère de pratiquer le ſecond. Celui-ci contribueroit encore beaucoup à la population de nos poſſeſſions d'outre-mer; ce feroit d'y envoyer ſous bonne & ſûre garde tous les mendians, les vagabonds, les joueurs de profeſſion, les eſcrocs, les domeſtiques hors de maiſon, & autres garnemens jeunes & valides de l'un & de l'autre ſexe, que j'ai propoſé de faire enfermer dans les Hôpitaux ou dans des maiſons de force, pour les faire travailler ſoit dans ces maiſons, ſoit aux trvaaux publics pour le compte du Roi, ou pour celui des maiſons chargées de les nourrir & entretenir.

Mais comme les gens de cette ſeconde claſſe ſont généralement mauvais ſujets, il ne faudroit pas les aban-

donner à eux-mêmes plus là qu'ici. Il faudroit les mettre à la chaîne, même en travaillant, jusqu'à ce qu'on vît qu'ils se porteroient au bien. Sans cette précaution ils se répandroient dans le Pays, ils s'y libertineroient, & y commettroient mille désordres & mille crimes.

J'avoue cependant que j'aimerois mieux voir meubler ces Pays lointains en Habitans étrangers, que de les charger de cette canaille ; elle y seroit de difficile emploi, au lieu qu'ici elle serviroit à soulager les Habitans de nos campagnes dans tous les ouvrages royaux qu'on fait faire par corvées. Les moins coquins de cette vermine aideroient même aux cultivateurs à faire leurs récoltes.

Je me suis assez étendu dans le cours de cet ouvrage, ainsi que dans celui que j'ai fait contre les vagabonds, sur tous les avantages que le Roi & l'Etat retireront de l'appel des Etrangers dans

le Royaume, & principalement dans nos Colonies qui ont très-grand besoin d'habitans; comme auſſi de l'emploi utile qu'on peut faire dans les terres dépendantes de notre domination, des mendians, des vagabonds & des gens ſans aveu, pour pouvoir me diſpenſer d'entrer dans de plus grands raiſonnemens pour les démontrer : ils ſont trop ſenſibles pour qu'on les ignore. J'ai fait voir que l'argent ne fait point ſeul la fortune des Etats; qu'il n'eſt rien par lui même; qu'il n'eſt qu'un ſimple agent dont l'utilité n'eſt qu'en proportion de la convention des Nations : convention que le caprice des hommes peut changer dans un inſtant.

J'ai prouvé que les hommes, au contraire, étoient tout, en fait de fortune, pour un Empire; que ſa véritable force, ſes véritables richeſſes conſiſtoient dans ſa nombreuſe population; que c'étoit d'elle ſeule que dépendoient la grande agriculture, les productions abondantes

abondantes de denrées de toutes espèces, usuelles & commestibles, la force, la considération, les Arts, les Manufactures, le Commerce, les commodités de la vie, la félicité, les richesses réelles & invariables : richesses qui ne craignent point les caprices de l'inconstance, ni les mépris, parce qu'elles sont destinées par l'Auteur de la Nature à la subsistance humaine, & qu'elles ne peuvent être remplacées, lorsqu'elles manquent, par l'or, l'argent, le diamant, ni les bijoux les plus rares, les plus précieux, qui, pour un homme affamé, ne valent pas un morceau de pain. La terre produit, sans le secours de l'Art, l'or, l'argent & les pierres précieuses; mais elle ne peut produire le bled ni les autres denrées usuelles & commestibles qu'à force de travail de la part des hommes. D'où il s'ensuit que plus il y aura d'hommes dans un Pays, plus la terre sera cultivée avec art, & plus elle sera fécon-

de. Donc on ne peut avoir une trop nombreuſe population.

Voyons maintenant de quelle manière il faut s'y prendre pour réparer tous les déſaſtres que certains vices, fort anciens dans notre adminiſtration des Finances, ont cauſés à notre dépopulation ; & comment on doit s'y prendre pour faire peupler nos Coloniſtes & nos Régnicoles, autant qu'on doit l'attendre d'un climat auſſi favorable que le nôtre, & d'un Pays auſſi propre à nourrir de nombreux habitans.

J'ai rapporté quatre principes de notre dépopulation : le premier, la révocation de l'Edit de Nantes, qui, à cauſe de la ſévérité de ſon exécution, a occaſionné chez nous une émigration conſidérable de Proteſtans François ; le ſecond, les envois ſouvent répétés de nos Régnicoles dans nos Colonies, & la perte de ſujets que nous avons faite pendant les trajets ; le troiſième, l'aſſiette des impôts & leurs perceptions

également vicieuſes dès leur origine ; le quatrième, le luxe immodéré qui a corrompu nos mœurs.

Je peux en citer encore, avec le même fondement, quatre autres cauſes : ſçavoir, le libertinage, qui a prévalu chez nous depuis environ ſoixante ans, au point qu'un nombre infini de ſujets comptant ſur la facilité, depuis long-temps trop connue, de débaucher des femmes en puiſſance de maris, des veuves & des filles, ou de vivre avec des Meſſalines dont les faveurs ſe vendent pour de l'argent, préfèrent au mariage une vie célibataire en apparence, mais indigne de ce nom, par la manière ſcandaleuſe avec laquelle on la traîne.

La ſeconde cauſe eſt 1° l'impolice ſur les mendians, les vagabonds, que la pareſſe & le libertinage appellent à ce métier infâme, comme ſur le nombre exceſſif de domeſtiques de Paris & des grandes Villes, dont les maîtres

s'inquiètent peu qu'ils ſoient libertins, pourvu qu'ils ſoient aſſurés qu'ils ne ſont pas mariés. 2° Le peu de vigilance ſur les voleurs & les aſſaſſins que l'impunité de leurs premiers crimes invite à en commettre de nouveaux.

La troiſième cauſe eſt le ſyſtème politique qu'a établi le Miniſtère de tems immémorial, & qu'on a toujours ſuivi depuis, de défendre aux Officiers & aux ſoldats de ſe marier ſans le conſentement de la Cour : faveur qu'elle accorde rarement aux ſoldats.

La quatrième & dernière eſt la trop grande jeuneſſe de la plûpart des recrues qu'on a faites. Le plus grand nombre des enrôlés n'avoit que ſeize ans. Pluſieurs Sergens ou Raccoleurs en engageoient dans leur quinzième année, par ivreſſe, libertinage, ſéduction, ou par d'autres voies honteuſes. Ces enfans, non formés encore, mouroient en route, ou au plus tard à la fin de la

première campagne, ou désertoient. A peine un jeune homme est-il en état à dix-neuf ans de soutenir les fatigues de la guerre.

Les premiers, je veux dire ces oisifs efféminés & dissolus qui vivent dans nos grandes Villes sans autre occupation que celle de passer un tiers de la matinée à leur toilette, d'assister le reste de la matinée à celle de quelques femmes pour les porter au crime, de parcourir l'après-midi tous les cercles de société, tous les spectacles, toutes les promenades, les jeux & les bals, sont sans cesse à la poursuite de jeunes femmes & de jeunes filles pour les séduire. Ces pestes exécrables de la société que les femmes appellent des coquets, ne sont propres qu'à troubler la paix des ménages, la tranquillité des familles, & à empêcher la régénération.

Le Gouvernement ne pourroit rien faire de plus utile aux mœurs & à la

prospérité de l'Etat que d'arrêter ce désordre abominable qui contribue à notre honte chez les Nations étrangères, & qui, en contribuant à la foiblesse de la constitution de nos enfans, parce qu'il épuise le tempérament des hommes avant qu'il soit formé, occasionne en même-tems le dépérissement du Royaume. Il seroit fort à souhaiter que les grandes & importantes occupations de nos Ministres leur donnassent le loisir d'y penser sérieusement & d'y remédier.

Le remède est facile à trouver & à appliquer. Il ne s'agit que d'engager Sa Majesté à rendre une Ordonnance qui déclare infâme tout laïc, de quelque qualité & condition qu'il soit, qui ne se mariera pas avant trente-cinq à trente-six ans au plus tard; de lui interdire toute fonction publique, de le destituer des charges, emplois, ou commissions dont il sera revêtu; de lui supprimer les pensions qu'on auroit pu lui accorder;

d'accorder des prérogatives, des honneurs, des préséances, des distinctions, même des pensions de faveur aux pères & mères des nombreuses familles, tant mâles que femelles, en proportion du nombre d'enfans vivans ou morts, qu'ils auront eus en légitime mariage. Ce que je propose n'est point neuf : je le trouve en partie tracé dans une Ordonnance de Louis XIV, qui en a ébauché le plan : je le trouve bien plus nettement, bien plus solidement établi dans l'Histoire de ce Peuple conquérant, le mieux administré, le plus redoutable de l'Univers, tant qu'il fut frugal & laborieux, tant qu'il fut sage.

Dans la République Romaine, le Consul qui avoit le plus d'enfans, avoit le choix des Provinces; les maris & les femmes qui avoient des enfans pouvoient se donner tous leurs biens par testament. S'ils n'avoient pas d'enfans, ils ne pouvoient se donner qu'un dixième. Les hommes mariés avoient au

Théâtre une place diſtinguée : les femmes qui n'avoient point de maris ne pouvoient ſe faire porter en litière, & l'uſage des pierreries leur étoit interdit, de quelque condition qu'elles fuſſent. Rien de mieux imaginé pour engager tous les membres de la République à ſe marier & à avoir des enfans en légitime mariage.

Le divorce établi chez les Romains n'avoit également d'autre objet capital que la population.

L'Edit de 1666 par lequel Louis XIV a accordé des penſions modiques, quoique graduelles, à ceux qui auroient dix ou douze enfans, exigeoit que les enfans fuſſent tous vivans pour pouvoir, par les pères & mères, profiter de la penſion. Il étoit imparfait dans ces deux points, & il n'étoit point aſſez ſecourable pour ceux qui étoient chargés d'enfans : encore eſt-il aujourd'hui abrogé. M. Rouxelin, Secrétaire de l'Académie Royale des Belles-Let-

tres de Caën, a parfaitement bien traité cette matière.

M. Elie de Beaumont, membre de cette Académie, promet à la France une poſtérité nombreuſe, ſi l'Etat veut donner aux pères des facilités pour la ſubſiſtance & l'établiſſement de leurs enfans; s'il les rend pour eux des moyens d'avancement; s'il leur donne dans les mariages la perſpective d'une vieilleſſe heureuſe & tranquille. Les vices & les rigueurs de nos Coutumes font ſouffrir la Nature: il s'enſuit de leur injuſtice que les mariages doivent être, & plus rares, & moins féconds en Picardie qu'à Paris, à Paris qu'en Normandie, en Normandie que dans nos Provinces méridionales. Quelque riche que ſoit un mariage que contracte un homme à Paris ou en Picardie, il eſt ruineux pour lui, s'il le fait, comme ils s'y font preſque tous, conformément aux diſpoſitions des Coutumes. Cette crainte, jointe aux

embarras qui accompagnent les mariages, éloigne de ce ſacrement beaucoup d'honnêtes gens amateurs de leur tranquillité.

Je trouve encore chez les Egyptiens, dans les Républiques Grecques, & chez pluſieurs autres Peuples Philoſophes, des monumens d'une ſage politique, pareils à celle de Rome. J'en trouve dans l'Ancien Teſtament, que nous devons tous connoître, puiſqu'il fait la baſe de notre Religion. Je vois dans ces Hiſtoires Saintes & profanes tous les égards que l'on avoit pour les pères & mères qui avoient pluſieurs enfans : j'y vois des notes d'infamie contre ceux qui ne ſe marioient pas : j'en vois contre les femmes ſtériles, quoique la fécondité ou la ſtérilité ne dépendiſſent pas d'elles, mais du vice de leur conformation : j'en vois même des traces dans les Canons de nos Conciles, dans les Décrets de l'Egliſe, dans nos Ordonnances, dans la Juriſ-

prudence, qui autorisent unanimement les maris qui ont épousé des femmes stériles, ou les femmes conformées pour être fécondes qui ont épousé des hommes impuissans de naissance, à demander la nullité & la cassation de leur mariage ; & qui l'ordonnent précisément, malgré la défense que l'Eglise répète à chaque cérémonie de mariage, de ne point désunir les conjoints : *quod Deus conjunxit, homo non separet* : défense dont l'Eglise même n'entend faire l'application qu'en faveur des conjoints, respectivement propres à remplir la véritable fin de cet auguste Sacrement, & non pour ceux qui ne seroient propres qu'à le profaner.

Le célibat, bien ou mal observé par les vagabonds, par les domestiques & par les gens oisifs, qui fourmillent dans les grandes Villes, est, on ne peut plus, contraire aux intentions du Créateur ; on ne peut plus, préjudiciable au Royaume où on le

ſouffre. Mais ces ſortes de gens ſe livrent à toutes les diſſolutions imaginables : & la perte énorme qui en réſulte pour le Ciel & la Terre, dont ils devroient multiplier les habitans, ſuivant cet ordre donné par le Créateur à nos premiers parens, *creſcite & multiplicamini*, ne peut qu'attirer ſa malédiction ſur nos têtes : nouveau motif pour réprimer ces déſordres horribles qui font gémir la Nature.

La vie célibataire, ou plutôt licencieuſe, à laquelle on aſſujettit l'Officier & le ſoldat, eſt une perte à tous égards pour la Nation. Elle les libertine, elle les expoſe à ces maladies infâmes, dont le nom fait rougir la pudeur. Ces maladies les enlèvent de ce monde à la moitié de leur carrière, après avoir répandu une partie du venin dont ils ſont empeſtés dans toutes les Villes où leur Régiment a été en garniſon. Le célibat enfin qu'on les force de garder, fait perdre à l'Etat une peu-

plade innombrable. D'ailleurs si le soldat étoit marié, il ne déserteroit pas si facilement qu'il fait aujourd'hui. Une fois dégoûté du service, il ne tient plus à rien : pour lors sa femme & ses enfans l'attacheroient.

Quand on n'arbitreroit, année commune de paix & de guerre, nos troupes & nos invalides propres au mariage qu'à deux cens trente mille hommes, les Officiers compris, dont il y en a peu de mariés dans les subalternes ; jugez quelle privation de sujets cette mauvaise police occasionne chaque année? Jugez quelle somme d'hommes la France auroit au bout de vingt à vingt-cinq ans? Quel détriment pour notre population à la fin de chaque siècle ! Le calcul en est immense.

Entr'autres Potentats de l'Europe, le Roi de Prusse a des principes sur ce point bien différens des nôtres, & d'une bien meilleure politique : il invite ses soldats à se marier, il leur procure des femmes, il leur accorde toutes les fa-

veurs capables de les engager au mariage & de leur faire faire des enfans. Nous pouvons en faire autant avec plus de facilités que lui, puisque nous sommes plus riches.

Il faut donc tirer nos soldats du célibat auquel le vice de notre constitution militaire les a condamnés. Cette faveur ne doit pas se borner à ceux qui servent en France ; elle doit s'étendre sur ceux qui servent dans nos possessions d'au-delà des Mers. Mais il faut que ce remède ne nuise pas à leur utilité. Alors notre Monarque se procurera doubles avantages ; le premier de faire du métier de la guerre un état solide ; le second de contribuer considérablement à la population de son Royaume. On peut en ajoûter un troisième ; c'est de faire aimer le soldat par le paysan, qui le méprise, parce qu'il le voit malheureux & libertin. Il est en vérité bien important de donner de la considération à cet état, pour inspirer plus de valeur à ceux qui l'ont embrassé. Si on

y parvient, comme cela eſt poſſible, on verra la plus belle jeuneſſe ſe préſenter d'elle-même pour ſervir dans nos armées, parce qu'elle ne ſe regardera plus comme ſéparée du corps des citoyens en ſa nouvelle qualité de ſoldat.

Le ſoldat marié perd beaucoup de ſa bonté lorſque le mariage le jette dans le mal-être. Si, au contraire, le mariage lui produit un avantage, un aſyle; qu'il ne lui cauſe aucun embarras lorſqu'il marche à la guerre, que le nombre d'enfans ajoûte à ſon bien-être, & que ſon exiſtence ou ſa mort ne puiſſe influer ſur la fortune de ſa femme & de ſes enfans, il ſera meilleur qu'il n'eſt, & ne déſertera plus. D'ailleurs on auroit, vingt ans après cet établiſſement, un Peuple militaire en France qui appartiendroit de droit au Roi, puiſqu'il l'auroit nourri & entretenu dans ſon bas âge. Ce nouveau Peuple guerrier, qui ménageroit les habitans des Provinces, ſeroit utile à l'agriculture

& aux Arts, & fixeroit chez nous des étrangers qui seroient flattés d'en profiter.

Si les Régimens Provinciaux ont lieu, comme M. le Duc de Choiseul le desire, pour affranchir les Provinces du joug terrible des Milices qui les ont écrasées jusqu'à présent, & dont la forme étoit vicieuse dans tous ses transports; comme aussi pour mettre fin à beaucoup d'abus & de manœuvres qui s'étoient introduits dans les recrues à la charge des Capitaines, il sera fort aisé d'exécuter mon plan. Il s'agiroit de choisir dans les campagnes, & non dans les Villes, mais à portée de Manufactures ou de Villes de commerce; un endroit, Bourg ou Village, pour y former des maisons militaires propres à y loger quatre, cinq, ou six cens soldats mariés : préférer les terreins incultes, afin de leur en donner des portions à défricher : leur donner deux vaches, ou au moins une par chaque soldat : les charger d'entretenir leur maison, & y admettre tous ceux qui se

présenteroient, pourvu qu'ils serviſſent à la guerre.

Les pères des filles qu'on marieroit avec des ſoldats leur donneroient le lit, le linge & les uſtenſiles de ménage abſolument néceſſaires : & ſi les filles étoient pauvres, ce ſeroit la Province qui en feroit la fourniture à ſes frais; quant au reſte, les mariés ſe le procureroient par le travail de leurs mains, que les ſoldats ſeroient autoriſés à faire les jours qu'ils n'auroient point de garde à monter, ou d'exercices à faire.

Les femmes & les enfans ſeroient habillés de la couleur du Régiment dont ſeroit le mari, & ſeroient ſous la diſcipline du corps.

Les enfans mâles naîtroient ſoldats, ſans pouvoir s'engager dans un autre Régiment, & ſans pouvoir embraſſer un autre état, à moins que les défauts du corps les en rendiſſent incapables. En ce cas l'Intendant de la Province pourvoiroit aux moyens de leur faire gagner leur vie : quant aux filles, elles ne pour-

roient se marier qu'avec des soldats : auquel cas les fournitures de lit, de linge & d'autres ustensiles de premier besoin seroient fournies par la Province même, comme celles des pauvres filles de la campagne.

Si la veuve d'un soldat est en état de faire des enfans, on la remariera à un autre soldat par préférence aux filles; mais les filles de soldat seront mariées à des soldats préférablement aux autres filles. Celles du Régiment seront préférées à celles des autres corps.

Si le soldat veuf est infirme, il entrera à l'Hôtel des Invalides; & s'il reste chez lui, il jouira de l'exemption de tous droits, même de corvées, qu'on devroit supprimer dans toutes les campagnes, comme préjudiciables à l'Agriculture; & il sera exempt de logement de gens de guerre; à moins que, par sa mauvaise conduite, on ne fût obligé de le chasser de son établissement : laquelle punition ne se fera que par ordre du Ministre.

Le fonds de ces établiſſemens, les améliorations, ni les biens que les ſoldats pourront y joindre, ne ſeront point héréditaires.

Si cette population devenoit trop conſidérable, on en enverroit des Colonies dans nos poſſeſſions d'outre-mer. Ces Colonies feroient un bien infini dans les Pays où elles arriveroient; elles feroient compoſées d'hommes ſages habitués au travail, à la fatigue, à la ſubordination. Ce feroit des ſoldats tout diſciplinés, tout formés, tout aguerris, & propres à tout ce qu'on voudroit exiger d'eux.

Dans tous les cas, ſoit que les troupes marchent en campagne ou reſtent en garniſon, il ne feroit toléré que deux femmes à la ſuite de chaque compagnie, qui feroient de préférence les femmes des plus anciens ſoldats; les autres reſteroient dans leurs établiſſemens pour nourrir & élever leurs enfans. Celles qui ſuivroient les compagnies feroient blan-

chiſſeuſes & vivandières, dont on ſeroit plus aſſuré qu'on ne l'eſt de toutes celles dont les maris ne ſont attachés à aucun corps.

Les Officiers hors d'état de ſervir qui ne pourroient être placés aux Invalides, auroient leurs penſions de retraite dans les lieux de ces établiſſemens, afin de veiller à ce qu'il ne s'y gliſſe aucun abus, dont ils rendroient compte au Colonel du Régiment, ainſi qu'au Gouverneur de la Province. Ils ſeroient en outre chargés ſpécialement d'exercer dès l'enfance les jeunes gens deſtinés à guerroyer, principalement lorſque les Officiers ſeroient à la guerre. Ces Officiers auroient des penſions plus fortes que ceux qui préféreroient une vie oiſive dans leur Province.

Pour mettre le ſoldat en état de vivre, d'entretenir ſa femme & ſes enfans, il jouiroit en tout tems, ſoit qu'il fût au Régiment, ſoit qu'il fût chez lui, de la ſolde affectée à ſon grade, en pain

& en argent, & il lui feroit fourni en outre une ration de pain pour fa femme & une moitié pour chacun de fes enfans, jufqu'à ce qu'ils fuffent au fervice ou mariés, ou que les infirmes & contrefaits fuffent en métier. Ce pain leur feroit fourni en nature ou en argent, à leur choix, fur les revues des Commiffaires des Guerres; &, en cas de maladie, eux, leurs femmes, leurs enfans, feroient reçus dans les Hôpitaux du Roi au moyen de leur folde, fauf à parfaire.

Les fonds néceffaires pour ces dépenfes feroient payés par les Tréforiers de l'Extraordinaire des Guerres fur les états des Commiffaires des Guerres, vifés & certifiés par les Commandans des établiffemens & par le Gouverneur, dont ils feroient rembourfés tous les trois mois, au moyen d'une répartition fur tous les fujets de la Province, exempts ou non exempts, qui feront célibataires, & fur ceux qui n'auront point d'enfans.

Les Intendans enverront au Miniſtre de la Guerre & à celui des Finances, 1° un état des gentilshommes, des gens en charge, des bourgeois, commerçans, & payſans célibataires de leur département, ainſi que de leurs facultés.

2° Un état des terres incultes à portée des grandes & petites Villes, des gros Villages & des rivières navigables, & de leur étendue, afin de juger de la quantité de maiſons qu'on y pourroit bâtir, avec un jardin & commodités pour chacune.

3° Le nombre & la grandeur des maiſons abandonnées dans chaque Village, & de celles qui y ſont à vendre. Je connois des Villages entiers qui étoient fort conſidérables avant la révocation de l'Edit de Nantes, où il ne ſubſiſte plus que trois à quatre pauvres chaumières; le ſurplus eſt en maſures dont il ne reſte plus que les fondations, quoique le Pays y ſoit très-bon.

4° Le nombre & l'âge des filles nubiles des laboureurs, journaliers, artisans, & journaliers des Villes & Villages en deux classes. La première, pour celles dont les pères peuvent donner une dot, & l'autre de celles dont les pères ne peuvent rien donner.

La dépense à faire une fois pour ces cinq cens établissemens ne sera pas de cinq cens mille livres, & celle de la ration de pain accordée à chaque femme de soldat seroit de vingt-sept mille livres par habitation de cinq cens ménages. Quant à celle qui résulteroit des rations données aux enfans de soldats & de leur entretien, ainsi que de celui des meres, je pourrois n'en pas parler, parce que je n'en puis rien dire que par supposition; mais à quelque somme que le total montera, le Roi en sera plus que payé par l'acquisition des nouveaux soldats qu'il se procurera.

En supposant donc que de chacun de ces cinq cens mariages il naisse un en-

fant, & qu'il y ait la feconde année mille rations de pain à diftribuer au lieu de cinq cens, cette augmentation, jointe à la première fourniture, ne feroit qu'une dépenfe de cinquante-quatre mille livres.

Le Roi eft fort en état de foutenir cette dépenfe qui tourne au profit de fon Royaume, s'il parvient à mettre une réforme dans l'affiette & dans la perception de fes Impôts; & s'il entretient moins de troupes qu'il n'eft d'ufage depuis Louis XIV, tant en paix qu'en guerre. Il vaut mieux avoir moins de foldats, & qu'ils foient meilleurs & mieux traités, que d'en avoir beaucoup qui ne foient pas auffi bien qu'ils doivent l'être; parce que pour lors ils fe battent mal & font toujours prêts à déferter. S'il ne veut pas fe charger de faire cette dépenfe, qu'il peut diminuer de moitié en ne faifant diftribuer qu'une demi-ration par tête de femmes & d'enfans, il peut ordonner qu'elle

s'impofera

s'imposera sur les Célibataires, membres inutiles de la société.

Ces mariages qui peuvent fournir avec le tems un peuple militaire de plus de soixante mille hommes prêts à marcher aux premiers ordres, tranquilliseroient le Paysan, l'encourageroient à cultiver son champ avec plus d'ardeur & d'attention qu'il ne fait, & l'exciteroient ainsi que le Bourgeois, l'Artiste, l'Artisan & le Manouvrier, à se marier & à faire des enfans, qu'ils ne craindroient plus de perdre par la milice.

Je connois un Officier de distinction au fait de tous ces détails, qui se chargeroit volontiers de les conduire en chef.

Se procurer des hommes sûrs & bien disciplinés, attachés à leur Patrie, dont on se serviroit dans nos armées de ce continent, ou dont on feroit des Colons qu'on pourroit envoyer dans nos possessions éloignées, ne seroit pas le

ſeul avantage que Sa Majeſté retireroit de ces établiſſemens charitables & politiques. Ces Régimens provinciaux ainſi cantonnés ſeroient très-propres à faire, à entretenir les grandes routes, les chemins de traverſe, les nouveaux canaux d'une rivière à une autre qu'on voudroit faire pour la communication des Provinces & la commodité du commerce; ils pourroient encore être employés à curer nos Ports & Hâvres, à en conſtruire de nouveaux, aux ouvrages des Villes & Places de Guerre, & à tous autres ouvrages publics qui ſeroient à portée de leurs caſernes. Ils ſoulageroient infiniment les Cultivateurs qu'on eſt très-ſouvent obligé de diſtraire de leurs occupations champêtres, même dans des temps précieux, pour y travailler par corvées: ils pourroient ſoulager les habitans des Villes & des Campagnes en leur aidant ſoit à faire leurs récoltes, ſoit dans leurs autres travaux domeſtiques.

Le tems qu'ils emploieront pour les Particuliers, même pour les Villes qui feront des embelliſſemens, leur ſera payé ſuivant le prix courant des lieux : & cet argent qui leur procurera beaucoup d'aiſance dans leur habitation, leur donnera certainement du goût pour le travail. L'uſage continuel qu'ils en auront fortifiera leur tempérament, & leur fera ſoutenir conſtamment & ſans en ſouffrir, les fatigues de la guerre, qui, communément nous font perdre dans le cours de chaque campagne, plus de Soldats, que le fer & le feu des ennemis ne nous en détruiſent.

Il ſe préſente encore à mon eſprit une neuviéme cauſe de dépopulation que je ne puis paſſer ici ſous ſilence, quoiqu'elle dût être à la ſuite des huit autres que j'ai rapportées ci-deſſus. C'eſt le mauvais traitement des Troupes au préjudice du payement que le Roi fait pour qu'elles ayent le néceſſaire phyſique.

On diſtribue dans les garniſons & à l'armée le pain pour quatre jours aux ſoldats. Ceux-ci, dans les grandes fatigues, le mangent en deux jours, & jeûnent le troiſiéme & le quatriéme, s'ils ne peuvent s'en procurer par la maraude ou par d'autres voyes criminelles. Le beſoin auquel ils ſont ſouvent expoſés les fait déſerter ou tomber malades, excédés de fatigue & de faim. Pour lors on les conduit dans les Hôpitaux, où ils ſont ſi mal nourris, ſi maltraités, qu'ils y périſſent bien promptement. Il eſt aſſez rare de voir deux hommes en ſortir bien rétablis ſur le nombre de cinq qui y ſeront entrés; ainſi c'eſt au moins une perte aſſurée de trois cinquiémes.

Le pain de munition étoit ſi mauvais avant l'avénement de M. le Duc de Choiſeul au département de la guerre, que le Soldat ne pouvoit en faire de la ſoupe: il ſe délayoit dans le bouillon, & formoit une colle indigeſte & mal ſaine. On peut remédier à cet incon-

vénient en lui faisant distribuer avec son pain du biscuit pour faire la soupe, & même on peut suivre pour les Troupes de terre l'usage de la Marine.

Les maraudeurs font déserter les campagnes qui avoisinent les camps, & se font tuer par les Paysans, ou pendre par le Prevôt de l'armée lorsqu'ils sont arrêtés. Le nombre des uns & des autres est immense lorsqu'une guerre dure cinq à six campagnes, surtout si les Officiers supérieurs & inférieurs négligent d'avoir l'œil sur leur conduite. Le goût de la maraude qu'on suppose au Soldat y a moins de part que la misère où le réduisent tous les Entrepreneurs ou les Commis infidèles qui sont chargés de lui fournir ses petites provisions.

La France se ressentoit de la perte d'hommes occasionnée par l'avant dernière guerre, lorsque la dernière s'est déclarée : obligée d'arracher le Laboureur de son champ, le Berger de son troupeau, le Vigneron de sa vigne,

l'Ouvrier de ſon attelier, & de dépleu-pler ſes Etats, rien n'a pû l'arrêter; il falloit venger les inſultes faites à ſon pavillon, les injuſtices faites dans ſes Colonies, & affranchir ſes Sujets du joug qu'on vouloit leur impoſer ſur la partie du commerce dont nos Rivaux vouloient les priver, pour ſe l'approprier tout entier au préjudice du droit des Nations: il falloit ſecourir des Alliés. Tous ces motifs étoient ſacrés: il falloit les remplir.

Ce fut donc pour ſoulager notre population déja fort affoiblie par les différentes cauſes que j'ai rapportées, que le Roi qui avoit déja à ſon ſervice des Régimens étrangers, en forma de nouveaux pour ménager le ſang de ſes Sujets, & pour laiſſer les gens de la campagne cultiver tranquillement leurs champs. Mais pendant les premières campagnes il n'y eut pas un ſeul de ces Régimens anciens & nouveaux, dans leſquels étoient déja entrés beaucoup

de François naturels, lors de leur formation, qui ne se recrutât dans nos Provinces de Franche-Comté, d'Alsace, de Lorraine. Ces Provinces autrefois fournissoient beaucoup de Cavaliers, d'Hussards, de Fantassins dans nos Régimens étrangers; & les Officiers étoient autorisés à les engager parce qu'elles ne nous appartenoient pas; mais aujourd'hui qu'elles sont Provinces Françoises, les Régimens étrangers ne doivent plus s'y recruter. Cet abus a subsisté depuis qu'elles sont réunies à la Couronne; mais, graces au ciel, il ne subsistera plus, parce que notre Ministre actuel en connoît l'illusion & les conséquences.

Voilà bien des principes de notre dépopulation, sans parler de beaucoup d'autres qui y ont contribué & qui y contribuent encore. Mais nous avons la douce consolation d'espérer & d'attendre incessamment du cœur patriotique & des profondes connoissances de nos Ministres actuels, ce concours si néces-

ſaire pour y remédier chacun dans ſon département,

C'eſt aſſez diſcourir ſur les vûes qui ont reſpectivement contribué au décroiſſement prodigieux de notre population. Notre Miniſtère, plus éclairé que jamais ſur les véritables intérêts de l'Etat, connoît toutes les fautes qu'une politique mal entendue, que la négligence même de leurs prédéceſſeurs, ont fait commettre, & il ne tardera certainement pas à travailler à les réparer.

Après s'être occupé du ſoin de repeupler le Royaume & d'y faire fleurir par une police vigilante, ſévère & ſage, l'Agriculture, cette mère nourriciére, les Fabriques, le Commerce & les Arts, il eſt abſolument néceſſaire de travailler à en faire autant dans toutes nos Colonies. Car qu'on ne s'imagine pas que lorſque j'ai annoncé dans cet opuſcule, ainſi que dans mon Traité ſur le rappel des Proteſtans en France, & dans mon Plan de police ſur les men-

dians, ſur les vagabonds, & autres eſpèces vermineuſes, que mon objet étoit de procurer à la France de nouveaux Cultivateurs, j'aie entendu employer toutes ces recrues de nouveaux Ouvriers à la cultivation des terres. Ce ſeroit bien éloigné de la balance que je me ſuis faite ; & que le Miniſtère eſt encore plus en état de faire que moi, de l'emploi des hommes, pour qu'ils ſoient tous, chacun à leur égard, utiles à la Société, & qu'une profeſſion trop nombreuſe ne ſoit point ſtangurie pour les autres profeſſions.

Mettre tous les Citoyens deſtinés au travail, dans la claſſe des Laboureurs & des Vignerons, ſeroit commettre une faute preſqu'auſſi groſſière que celle que feu M. Colbert commit, lorſqu'il voulut employer dans les Manufactures & les Atteliers, toute cette claſſe laborieuſe. Si ſon projet ne fut pas de faire autant de Manufacturiers dans le Royaume qu'il pouvoit y avoir d'habitans

ſurtout d'habitans voués aux différens travaux, la manière dont il s'y prit pour avoir autant d'Artiſans & de Fabriquans qu'il en déſiroit, tourna les vûes de tous les Sujets du côté de ſes nouveaux établiſſemens : preſque tous les travailleurs & les induſtrieux ſe jettérent dans les Atteliers & les Manufactures ; le Laboureur abandonna les manſins de ſa charrue, & préféra ſouvent à ſon art libre un art méchanique & ſubordonné, pour jouir des priviléges, franchiſes & douceurs que ce Miniſtre avoit accordés à ceux qui prendroient l'uniforme Manufacturier, & qui marcheroient ſous ſes étendarts. Un faux brillant l'éblouit & le trompa.

Comme l'équilibre politique qui doit exiſter dans un Etat bien adminiſtré entre toutes les profeſſions utiles qu'on y exerce & qu'on doit y exercer pour les beſoins, les commodités & l'enrichiſſement de ſes membres, a été totalement rompu par la fauſſe opéra-

tion de M. Colbert, il faut tâcher de le rétablir d'une manière invariable.

De tous les Arts, de tous les Métiers, le plus essentiel est sans contredit l'art agronomique, puisqu'il nous procure les denrées de première nécessité, puisqu'il nous fournit de quoi satisfaire les premiers besoins, je veux dire, notre subsistance. Cette noble profession, surtout dans un Royaume agricole & fertile en toutes sortes de denrées de la première qualité, demande bien plus de Sujets pour ses travaux qu'aucune autre. Ces deux raisons importantes exigent donc que nous nous occupions plus particuliérement à lui procurer autant de bras & de secours qu'elle peut en avoir besoin, pour remplir ses différens détails œconomiques.

C'est d'après le délabrement où est notre Agriculture, c'est d'après le désordre où sont toutes les branches qui doivent correspondre à ce tronc nutritif, c'est d'après les principes & les faits que

j'ai rapportés, que j'ai paru plus occupé de son rétablissement, que de tous les autres objets qui lui sont subordonnés, tels que les Arts, l'Industrie, les Manufactures & les Métiers, & généralement toutes les autres professions industrieuses ou stériles, dont la plûpart sont esclaves du luxe de décoration & de frivolité, de la mollesse & de la débauche dont les Ouvriers cherchent à flatter les goûts & les caprices corrompus.

Mais dans le fait, mon véritable plan a été dans chacun de mes trois ouvrages, de présenter à nos Ministres des hommes endormis dans l'oisiveté, qu'il peut & qu'il doit réveiller par des occupations analogues à leurs forces & à leurs facultés. Ce n'est point à moi de prescrire le genre de travail auquel on doit livrer ces garnemens. C'est au Conseil, c'est à ses Commissaires à juger les propriétés des nouveaux Ouvriers que je lui présente. La culture

des terres eſt de tous les arts dans la plus grande diſette de travailleurs ; j'en ai donné les raiſons ; mais elle ne peut pas eſpérer d'occuper tous ceux que je propoſe ; il y auroit même imprudence de les lui accorder. Il eſt de la ſageſſe & de l'habileté de nos Miniſtres de lui en départir le plus grand nombre pour ſon lot particulier, & de diſtribuer le ſurplus dans les autres genres de profeſſion. Cette diſtribution, cet arrangement ſe feront tout ſeuls avec l'ordre le plus parfait & le plus déſirable, auſſitôt que le Gouvernement aura pris le parti d'ouvrir les portes du Royaume & de nos Colonies, à nos anciens Concitoyens expulſés, & aux Etrangers qui voudront venir s'y établir, & auſſitôt qu'il aura adopté le plan de police contre les mauvais ſujets que nous nourriſſons en pure perte pour la ſociété, & en tremblant pour notre fortune & pour notre vie.

Le vrai moyen d'y parvenir eſt

premierement de diminuer, autant qu'on le pourra, le fardeau des impôts & de la gêne sur la culture & les réproductions, sur les Manufactures, sur l'éducation des bestiaux & sur le commerce ; en conséquence de diminuer le nombre énorme de Commis des Fermes, dont les fonctions perpétuelles sont de gêner & de vexer les Sujets du Roi, & principalement les Marchands & Négocians en gros & en détail, ainsi que les Propriétaires de biens fonds, & que l'on pourroit occuper plus utilement pour la société, soit à la culture des terres, soit aux Manufactures ou à tous autres ouvrages : parmi lesquels Commis on peut compter quarante mille célibataires qui énervent d'autant la population. Ce double fardeau doit être en vérité regardé dans toutes ses faces comme la stangurie de la population & de toutes les progressions qui rendent un Etat abondant, riche, magnifique & puissant.

Secondement, d'attirer dans nos Colonies, autant qu'il sera possible, des Etrangers des deux sexes, jeunes, bien conformés, forts & vigoureux, de quelque religion qu'ils soient, avec des précautions suffisantes pour qu'ils ne puissent en aucun tems troubler la Religion Catholique que nous professons, & qui doit dominer dans tous les Pays dépendans de notre domination. L'un & l'autre sont également faciles.

Troisiémement, de les occuper à des travaux publics ou particuliers aussitôt qu'ils seront arrivés, soit pour leur compte personnel, soit pour celui des particuliers possesseurs d'habitations, & enjoindre aux Gouverneurs, Commandans, Intendans & Commissaires de chaque Colonie de tenir la main à ce qu'ils ne manquent point d'ouvrages par la suite ; afin que n'étant point oisifs, ils ne puissent se livrer au libertinage ni aux crimes qui sont tou-

jours les effets pernicieux de la pareſſe & de la fainéantiſe

Quatriémement, de donner à chacun d'eux une habitation commode, un lit avec les uſtenſiles les plus eſſentiels du ménage ; de leur donner en pleine propriété une portion de terre inculte, le plus à portée de leur habitation que faire ſe pourra, pour les défricher, ſans autre charge ni redevance que celle d'un modique cens annuel, & de laquelle ils pourront diſpoſer par vente, échange, donation ou autrement, comme de choſe à eux appartenante ; comme auſſi de leur diſtribuer des outils propres à défricher & cultiver, ainſi qu'aux différens ouvrages auxquels on deſtineroit les Artiſtes & les Artiſans ; de donner aux Cultivateurs des grains, des graines & des plans pour enſemencer ou planter leurs terres ; de donner aux uns & aux autres des grains, denrées & autres matières ſuffiſamment pour ſe nourrir

& ſe vêtir pendant la première année jusqu'à ce qu'ils ayent fait la première récolte, ou que ceux employés dans les Fabriques ayent pû ſe procurer, avec le produit de leur travail, les commodités & les avances néceſſaires pour ſubſiſter par la ſuite avec leurs femmes & enfans du montant de leurs ſalaires.

Pour procurer à ces nouveaux Coloniſtes plus de moyens & de douceurs, le Roi pourroit, par ſuite de faveurs, faire délivrer à chacun des ménages une vache, trois brebis, & placer de diſtance en diſtance un mâle de chaque eſpèce, par leſquels les Colons pourroient faire ſaillir leurs bêtes pour multiplier leur troupeau; ce dernier acte de générosité leur ſeroit d'un grand ſecours: ils en tireroient du lait, du beurre, du fromage, de la laine, de la viande, des peaux, & des engrais qui fertiliſeroient leurs champs.

Ces dépenſes telles qu'elles ſoient ne ſont point au-deſſus des fa-

cultés d'un Roi de France, le premier, le plus riche & le plus puiſſant Monarque de l'Europe. Il peut les faire à titre de don & de généroſité ſans les répéter. Des Princes, ſes inférieurs en moyens & en facultés, lui en ont donné des exemples que nous n'oublierons jamais, puiſqu'ils nous ont coûté beaucoup de Citoyens qui ont déſerté de France pour profiter de leurs bienfaits.

Le pur don qu'il feroit de ces dépenſes aux nouveaux Hôtes, ſans aucune répétition de ſa miſe, n'auroit que l'apparence d'un don gratuit; puiſqu'en les mettant plus promptement dans un état d'aiſance, il ſe procureroit un moyen ſûr d'en retirer plus promptement une abondante jouiſſance par la voye de l'impoſition dont ils viendroient en très-peu de temps ſuſceptibles. Ce ne feroit point une perte pour Sa Majeſté; ce feroit au contraire un argent placé fort avantageuſement qui lui produiroit chaque année de gros intérêts. L'Etat

qui y gagneroit auſſi une plus grande quantité de denrées de toutes eſpèces de productions de ſon crû, jouiroit d'une plus grande circulation d'eſpèces numéraires. Cette circulation, ſuite néceſſaire de l'abondance qu'occaſionneroient les ſimples avances que je propoſe, forceroit les ſerrures de tous les coffres-forts de nos Marchands d'argent, & obligeroit ces vampires impitoyables à répandre leurs tréſors dans les champs & dans le commerce. C'eſt un des moyens que je voudrois employer pour faire baiſſer l'intérêt légal & naturel de l'argent, dont le taux depuis longtems exceſſif a contribué à notre ruine; puiſqu'il a fait baiſſer le revenu & le prix de nos biens fonds qui devroient cependant faire notre richeſſe.

Nous ne pouvons trop applaudir à l'Ordonnance que le Roi a rendue le 15 Juillet 1763, & publiée hier, par laquelle il autoriſe les parens des jeunes

gens de famille qui feront tombés dans des écarts capables d'expofer l'honneur & la tranquillité de leurs familles, ou pour lefquels ils auroient été repris de police, fans cependant s'être rendus coupables de crimes dont les Loix ont prononcé la punition, à demander au Miniftre du Département de la Guerre & de la Marine; leur exportation dans l'Ifle de la Défirade, & par laquelle il eft ordonné que pour cet effet l'ordre de Sa Majefté leur en fera remis, fi les preuves font trouvées légitimes.

La même Ordonnance, après avoir pourvû à leur détention & à leur fubfiftance dès Rochefort, où ils feront conduits, & pendant le trajet, ordonne que fitôt qu'ils feront arrivés à la Défirade, le Commandant auquel ils feront remis les nourrira à la ration du Soldat, leur affignera un canton dont le terrein foit bon & l'air fain; il les fera loger dans de fimples cafes conftruites à cet effet: il leur interdira l'u-

ſage & le port des armes de toutes eſpèces, & prendra toutes les précautions néceſſaires pour empêcher leur évaſion; il leur aſſignera un terrein commun où ils pourront travailler à la terre, & le bénéfice qu'ils en retireront en ſubſiſtances ou en autres denrées du Pays, ſera à leur profit. Pour cet effet il leur ſera délivré *gratis* de deux en deux, cinq outils propres à la culture de la terre, & une certaine quantité de grains pour enſemencer; on leur donnera tous les ans pour leur habillement un gilet, une veſte & deux culottes de toile, trois chemiſes de Soldat, deux cols, deux paires de bas de fil, trois paires de ſouliers & un chapeau. En cas de maladie ils ſeront reçus à l'Hôpital comme Soldats.

Ordonne en outre qu'on les diſtingue par claſſe à meſure qu'on reconnoîtra en eux de l'amendement; & le Commandant rendra compte de leur conduite au Sécretaire d'Etat de la Guerre & de la Marine, afin qu'il puiſſe faire avertir les parens.

Tout eſt prévû dans cette Ordonnance, tant pour la tranquillité des Régnicoles que pour la ſûreté des habitans de la Déſirade, & pour la police qu'on doit exercer envers ces garnemens. La prévoyance du Miniſtre qui a voulu occuper, au profit de l'Etat, des Sujets qui ne pouvoient que lui être fort nuiſibles & fort dangereux, a même étendu ſes ſoins paternels juſque ſur leur ſort & leur amendement. Ces libertins, graces à des précautions auſſi ſages & auſſi douces, ſeront maîtres de leur travail & de leurs actions, tant qu'ils n'abuſeront point de leur liberté pour ſe livrer à l'oiſiveté, ou pour commettre des crimes ou des déſordres. En enrichiſſant du produit de leurs travaux la Colonie qu'ils habiteront, ils enrichiront l'Etat; ils s'enrichiront eux-mêmes. Le Gouvernement leur en donnera tous les moyens; des ſubſiſtances, des logemens, des habits, des outils, des champs, des ſemences, en pur don,

appui & protection : que de ressources !

Pourquoi les Ministres, ses prédécesseurs, n'ont-ils pas pris des précautions aussi sages tant en ce continent que dans nos possessions d'outre-mer ? S'ils les eussent prises, le Royaume ne seroit pas farci d'une multitude de mauvais sujets qui le dévorent & l'ensanglantent chaque jour ; le Royaume, dis-je, ainsi que toutes nos Colonies, seroient infiniment plus peuplés, & les Sujets du Roi de l'un & de l'autre monde seroient autant d'ouvriers dans tous les genres qui y feroient fleurir l'agriculture, les arts & le commerce : tous les ordres de la société, depuis le plus grand Seigneur jusqu'au dernier des mercenaires, seroient sans cesse occupés à leurs différentes professions & seroient tous vertueux ; le luxe immodéré ne nous auroit pas séduits ; & tout homme en place ou en faveur auroit rougi de vendre son crédit & son ame pour de l'argent ; on n'auroit point connu ces

pots-de-vin qui ont commis tant de ravages : les emplois auroient été donnés au mérite & non à l'importunité : tout homme qui auroit offert 240 mille livres ou cent mille écus pour une commiſſion ou pour un traité, auroit été regardé comme infâme, auſſi-bien que celui qui auroit accepté la ſomme; l'honneur jadis recommandable à tous les François, auroit conſervé toute ſa pureté en France.

Nous devons attendre de deux génies qui veillent ſur nous, qu'ils remonteront peu à peu les crans de l'Etat du côté du moral & du côté du phyſique, & qu'ils lui rendront cette ſplendeur & cette force qu'il doit avoir. Il ne faut pour réuſſir que des talens comme les leurs, & des diſpoſitions auſſi heureuſes qu'ils en trouveront dans les cœurs François, toujours dociles quand on ſait les diriger.

Parmi tous les autres moyens qui ſont en la diſpoſition du Conſeil pour favoriſer

ſavoriſer notre population dans tous les Pays de notre domination, pour y appeller les Etrangers, & pour y augmenter nos productions territoriales, notre commerce & nos richeſſes de propriété, nous pouvons compter comme l'un des plus eſſentiels la liberté de faire indifféremment des plantations de tabac tant en ce continent que dans celles de nos poſſeſſions d'outre-mer, que les habitans jugeront propres à cette production, aujourd'hui devenue ſi importante & ſi précieuſe, puiſque tout le monde en fait uſage.

Ce ſeroit le ſecret le plus certain pour empêcher la contrebande que font pluſieurs de nos Sujets par misère & par néceſſité, faute d'autres reſſources pour ſubſiſter, & qui les conduit quelquefois aux plus grands crimes, tels que les vols & les meurtres, parce qu'elle leur en préſente aſſez ſouvent l'occaſion, & qu'elle leur en aſſure l'impunité. Ce ſeroit le vrai parti à

prendre pour rendre inutile cette pépiniere de Commis & de Satellites de la Ferme générale, placés en front de bandiére sur nos Frontiéres, pour empêcher l'entrée du tabac de contrebande dans le Royaume : entrée qu'ils favorisent souvent eux-mêmes, parce que plusieurs Brigades sont intéressés avec certaines troupes de Contrebandiers. Ce seroit enfin le principal ressort que nos Ministres pourroient employer avantageusement pour donner à notre Agriculture, à toutes nos Fabriques, à notre Commerce intérieur & extérieur, les facilités & l'activité qui leur manquent depuis tant de tems, & dont la privation nous a mis aux abois, & nous a privés de nos propres ressources.

Les Fermiers Généraux achétent aujourd'hui de l'Etranger tout le tabac qu'ils fabriquent & débitent. Le prix du tabac brute est de quatre sols la livre, pris sur les lieux; & l'achat qu'ils en font monte chaque année à plus de

trois millions cinq cens mille livres. Ils accordent à leurs Facteurs étrangers pour droit de commiſſion un demi pour cent ſur le prix de leurs achats. Il leur en coûte chaque année cent mille écus tant pour le fret que pour les avaries.

Outre ces ſommes qui ſortent annuellement de France & paſſent ſouvent chez nos ennemis, mais au moins chez les Puiſſances étrangères & qui n'en reviennent plus, il faut encore compter au moins un million qui paſſe chez nos Voiſins pour le tabac de contrebande qu'ils nous envoyent, malgré la vigilance des Fermiers Généraux qui ne manquent pas communément d'activité ſur la partie d'intérêt.

Voilà donc environ cinq millions d'eſpèces réelles dont nous nous appauvriſſons chaque année, & dont nous enrichiſſons les Nations qui ne s'en ſervent que trop fréquemment pour nous faire la guerre. Eh, que tirons-nous d'elles pour une ſomme auſſi conſidé-

rable ? Une denrée que nous avions chez nous autrefois, d'une qualité bien ſupérieure à la plus grande partie de celles qu'elles nous fourniſſent. Notre tabac de Clairac dont les Fermiers Généraux ont barbarement détruit les plantations, étoit d'une meilleure qualité que celui de Virginie. Je ſens parfaitement le motif d'avarice qui a porté les Fermiers à détruire toutes nos plantations de tabac dans nos Provinces Méridionales & Septentrionales ; mais je ne puis concevoir comment les anciens Contrôleurs généraux ont pû ſe laiſſer éblouir par leurs preſtiges : il étoit pour lors auſſi aiſé qu'aujourd'hui de reconnoître l'illuſion de leurs demandes. Tant que les differentes eſpèces de tabacs ſe ſeroient achetées en France, tout le monde auroit été à portée d'être inſtruit du prix du premier achat ; d'être à peu près informé des frais de fabrication, & du montant de la vente qu'ils en font, quelque précaution qu'ils euſſent

apportée pour cacher leur manutention. Partant de-là, ils craignoient qu'on ne proposât des enchéres sur cette partie dont les bénéfices sont en vérité incroyables. Ils ont crû qu'en achetant leur tabac en Pays étranger, & en exigeant un secret inviolable, tant de la part de leurs Commissionnaires étrangers, que des principaux Commis chargés de la fabrication & de la vente du tabac, ils n'auroient point de Compétiteurs; mais leur mêche est éventée; leur mistère n'en est plus un pour beaucoup de personnes. On sait ce qu'ils gagnent, & je leur prouverai quand ils voudront que j'en suis aussi instruit qu'eux. Je connois même un Ministre qui en est informé, & qui fera certainement usage des découvertes qu'il a faites, aussitôt qu'il en trouvera l'occasion. Le meilleur usage qu'on puisse en faire est de supprimer le Colosse qui a jusqu'à présent donné tant d'entraves aux productions & au commerce, en

aggravant le fardeau des impoſitions.

Si les plantations de tabac étoient libres en France & dans nos Colonies, il ne couteroit pas à la Ferme générale, en ſuppoſant qu'on la laiſſe ſubſiſter, plus de deux ſols ſix deniers rendu dans ſes magazins, au lieu de quatre ſols la livre qu'elle l'achéte brute & ſur les lieux; elle n'auroit plus de frais ni de voitures par terre, ni de droits de commiſſion à payer, parce que les Propriétaires vendeurs vendroient à leurs frais cette denrée dans ſes Fabriques. Les Fermiers-Genéraux y gagneroient cent pour cent, dans le cas toutefois ſuppoſé ſur lequel ils ne comptent pas, que le Miniſtre des Finances leur laiſſeroit la Ferme pour le même prix qu'ils en payent, & ne la leur augmenteroit pas.

Les Propriétaires des fonds de terre & les Cultivateurs gagneroient par la liberté de cette plantation près de cinq millions par an, & le Gouvernement

conserveroit cette somme, ainsi que celle de trois cens mille livres à quoi montent le fret & les avaries du tabac que les Fermiers-Généraux achetent chez l'Etranger, & celle d'environ vingt-cinq à trente mille livres qu'elle accorde à ses Facteurs en Pays Etranger pour droits de commission, gratification & autres.

Ces trois sommes montant ensemble à cinq millions trois cens trente mille livres ou environ par an, qui resteroient dans l'Etat & qui n'en sortiroient point du tout, entreroient en totalité dans la circulation, feroient la fortune d'une infinité de Propriétaires de biens fonds, procureroient une aisance honnête à une multitude d'Ouvriers, & fourniroient de grands moyens de subsistance & d'abondance pour toutes les professions.

Que de merveilleux effets ne pourroit-on pas attendre de plus de cinq millions d'espèces effectives ré-

pandues & renouvellées en même nature chaque année, tant dans nos Provinces que dans nos Colonies?

Auſſitôt que le Conſeil ſe ſera déterminé à accorder toute ſa protection à la population, à l'agriculture & au commerce, je ne déſeſpère pas de le voir ſe porter de lui-même à ſupprimer la Ferme du ſel & celles des traites dans l'intérieur du Royaume; il ſeroit même à déſirer pour la progreſſion de notre Commerce intérieur & extérieur que le Conſeil ſe déterminât à ſupprimer pareillement les droits de Douanes à l'entrée & à la ſortie du Royaume. Je prouverai les avantages de cette ſuppreſſion totale, quand il plaira à M. le Contrôleur-général de m'y autoriſer.

La première Ferme, c'eſt-à-dire celle de la Gabelle, fait un préjudice conſidérable à l'éducation des beſtiaux, à leur ſanté & à leur multiplication, & elle porte atteinte à l'Agriculture. Il

feroit abſolument néceſſaire de laiſſer le ſel marchand dans toute l'étendue de la France, dans les Provinces frontiéres comme dans les Provinces centrales, ſans diſtinction des Pays rédimés, ou des Pays d'Etats, ou de ceux d'Election. Pour lors on verroit les habitans de la campagne en donner à leurs beſtiaux pour les engraiſſer, pour rendre leur chair, leur cuir & leurs toiſons plus parfaits, & pour les préſerver de toutes les maladies épidémiques auxquelles ils ſont ſujets.

Ces maladies ſont ſi graves, ſi dangereuſes, qu'elles attaquent les aumales comme les bêtes blanches. Elles en enlévent preſque tous les ans dans nos différentes Provinces, ſans diſtinction de climats, chauds, tempérés ou froids, une quantité ſi étonnante, que nous devons craindre de manquer un jour de chaque eſpèce de bétail.

Quant au ſecours que l'Agriculture tireroit de la ſuppreſſion de la Ferme des

Gabelles, le voici. Si le ſel étoit marchand dans tout le Royaume, il ne vaudroit pas plus de douze à quinze deniers la livre dans pluſieurs Provinces; dans d'autres il ſeroit encore à meilleur marché; & pour lors les Laboureurs en mêleroient avec le grain lors des ſemailles dans les terres froides ou trop compactes. On ſait que plus une terre a de ſels, ſoit fixes, ſoit volatils, plus elle eſt féconde. Les Alkalis fertiliſent ſinguliérement les terres; mais au prix énorme où eſt actuellement le ſel de la Ferme générale, il n'eſt pas poſſible que l'on en diſtribue aux beſtiaux avec leur manger ordinaire, ni qu'on en répande ſur les terres labourables.

A l'égard de la Ferme des Traites, tout le monde eſt d'accord ſur la péſanteur des entraves qu'elle donne aux productions & au commerce intérieur. Celui-ci ne peut être gêné ſans que celui du dehors n'en ſouffre beaucoup. Ainſi on doit regarder cette Ferme

comme fort nuiſible & infiniment plus à charge aux Peuples, qu'elle ne produit au Roi en deniers effectifs. Si elle n'avoit d'autres inconvéniens que celui de faire payer par la circulation & la conſommation vingt ou vingt-cinq fois un même droit que Sa Majeſté ne retire qu'une fois, & certainement c'en feroit un grand, ce ne feroit rien en comparaiſon des autres; mais elle arrête le progrès du commerce, elle empêche la liberté de la circulation qui lui eſt néceſſaire; enfin elle l'accable, elle l'étouffe ſous ſes chaînes. C'eſt-là de tous les maux le plus terrible; & on ne peut en eſpérer le reméde qu'autant que cette Ferme ſera ſupprimée.

Le ſel & le tabac rendus marchands en France, avec toute la liberté dont une branche de commerce & toutes natures de marchandiſes ſont ſuſceptibles, il en réſultera les plus grands avantages. Le ſel nous rendra cette multitude de beſtiaux de la meilleure qualité, tant en

chair qu'en toiſons & en cuirs qui couvroient nos campagnes, & que nous n'avons plus depuis l'établiſſement des Gabelles; nos laines reprendront leur première conſidération. La multiplication de nos beſtiaux augmentera nos engrais, & ſera d'un grand ſecours pour notre agriculture, dont les progreſſions en accroiſſement ou décroiſſement, ſe réglent ſur le volume de fumiers & d'engrais naturels & artificiels qu'on peut faire dans un Pays agricole.

Le tabac de France nous fera oublier celui de la Virginie, de la Havanne, du Bréſil & des autres Contrées de l'Amérique méridionale. L'article du tabac de la Virginie que la France tire chaque année & depuis longtems d'Angleterre, balance la valeur des vins, des huiles & des autres denrées que l'Angleterre ne peut ſe diſpenſer de venir acheter chez nous pour ſon propre uſage & pour ſa conſommation journalière, parce qu'il n'en trouve

pas des mêmes qualités dans les autres Contrées.

Dans tout autre Pays moins propre que le nôtre à la production du tabac, il feroit très-avantageux pour l'Etat d'y cultiver cette plante, quand même la feuille n'en feroit pas aussi excellente que celle de l'Etranger; il lui feroit avantageux de la consommer par préférence à celle du dehors, parce que c'est un moyen de plus pour garder chez soi son argent, & pour accroître ses productions territoriales. Partant de ce principe politique, quelle faute n'avons nous pas commise lorsque nous avons autorisé les Fermiers Généraux à détruire en France des plantations de cette denrée, qui, dans toutes nos Provinces, étoient d'une très-bonne qualité, & qui dans quelques crûs égaloient les plus esquises de l'Univers.

En les établissant en France, avec pleine liberté à tous les Sujets de les multiplier autant que bon leur semblera,

& de diſpoſer de leurs récoltes comme de toute autre marchandiſe, nous ne ſerons plus dans le cas d'en acheter chez aucune Nation, & nous aurons notre argent de reſte; nous aurons en pur bénéfice les guinées que les Anglois nous apporteront pour la valeur des denrées de premiére & de ſeconde néceſſité de notre crû dont ils ne peuvent ſe paſſer; nous aurons encore, lorſque nos récoltes ſeront abondantes, une nouvelle branche de commerce avec les Peuples ſeptentrionaux chez leſquels nous pourrons porter notre tabac en feuilles ou fabriqué, ou qui viendront eux-mêmes le chercher, parce qu'il ſera bien meilleur que celui qu'ils récoltent chez eux, & qu'il ſera d'ailleurs plus à leur portée que celui de l'Amérique méridionale, à la qualité duquel celui de nos bons crûs ne cede point du tout en force & en agrément.

Je ſuis perſuadé que les partiſans

de la Ferme générale feront tous leurs efforts pour parer le coup fatal à ses intérêts que je lui porte, comme vrai serviteur de mon Roi & de ma Patrie, en demandant la suppression des Gabelles & des Traites foraines pour l'intérieur du Royaume, & des droits d'entrée & de sortie pour les denrées & marchandises provenant tant de notre crû & de celui de nos Colonies que de notre main d'œuvre. Je suis comme assuré que s'ils voyent le Ministre des Finances déterminé à prendre ce parti salutaire pour l'Etat, aveuglés par l'avarice, ils feront tous leurs efforts pour parer ce coup ; & que pour empêcher le Conseil de faire une opération aussi désirable, & effectivement désirée depuis longtems par l'universalité de la Nation, ils échasseront sur son chemin difficultés sur difficultés. Mais ce seront de purs fantômes qui se dissiperont aussitôt qu'un grand homme d'Etat les examinera avec attention.

Ils auront, ces Ecrivains mercenaires, de quoi crier bien plus haut, lorſque je traiterai la partie des Finances dans toutes ſes faces & dans tous ſes rapports, & que j'y ferai voir combien la régie actuelle eſt vicieuſe & nuiſible aux productions, au commerce & au bien-être des Sujets. Je n'en entreprendrai la beſogne que d'après un nombre conſiderable de Citoyens très-reſpectables par leur zèle & par leurs lumières qui ont démaſqué la vue de l'adminiſtration financiére, & qui ont porté les premiers coups contre ce coloſſe redoutable à la Nation, que l'on avoit juſqu'à préſent jugé inébranlable.

J'ai été du nombre de ceux qu'une fauſſe prudence avoit retenus. La ſévérité dont on avoit uſé contre certains membres précieux de la ſociété qui avoient elevé leurs voix contre les abus des aſſiettes & perceptions d'impôts, m'avoit inſpiré de la crainte. Mon Traité

eſt depuis près de deux ans prêt à mettre au jour ; & je n'attends pour l'envoyer à l'impreſſion que la permiſſion du Miniſtre des Finances. J'avoue que les temps n'étoient point du tout propres au changement de cette machine compliquée, lorſque les plans de réformes furent diſtribués dans le Public.

Nos anciens Miniſtres avoient regardé cet idole d'or comme la colonne de l'Etat, & croioient devoir le couvrir de leur égide afin de le garantir de toute la profanation. Ils l'avoient tous reſpecté, comme dans ces tems reculés du Paganiſme les adorateurs de l'Olympe reverroient *Sérapis*. Ils s'étoient imaginés que la moindre atteinte qu'on lui porteroit feroit écrouler le Royaume, & l'enſeveliroit auſſitôt ſous ſes ruines.

Mais nos Miniſtres actuels vraiment hommes d'Etat, & par conſéquent beaucoup plus lumineux que leurs prédéceſſeurs, connoiſſent aujourd'hui tout

le danger de ſon exiſtence & l'indiſpenſable néceſſité de ſa deſtruction dans un tems qui y eſt auſſi favorable que celui où nous ſommes : ils voyent enfin qu'il ne ſubſiſte qu'au détriment du Roi & des Peuples, & qu'il ne doit ſon embonpoint qu'à la misère où il a réduit le corps de l'Etat. Ces dignes Mécènes, ces glorieuſes colonnes de l'Etat & de la Royauté, ſemblables à l'Empereur Théophile, modèle mémorable de la prudence la plus conſommée, abbattront cette fauſſe Divinité, & feront retourner au profit de notre Maître & à notre ſoulagement les richeſſes immenſes qu'elle étoit dans l'uſage d'attirer à elle par la vertu du taliſman.

Nous ſommes plus fondés que nous n'avons jamais été à attendre ce ſecours prompt & néceſſaire. Notre Monarque, dont nous connoiſſons la bonté paternelle & les autres vertus, eſt informé de la triſte ſituation de nos Villes &

de nos campagnes, ainſi que de la misère générale de ſes enfans ; il eſt pénétré du beſoin preſſant où nous ſommes de voir réformer les impôts & les recouvremens avant que notre épuiſement ſoit total ; & il s'eſt expliqué nettement ſur le déſir qu'il a de nous ſoulager. Nous devons l'attendre avec d'autant plus de confiance que nous voyons nos principaux Miniſtres, les flambeaux, les conſeils de ce Prince chéri, touchés des véxations auxquelles nous avons été en bute juſqu'à préſent, ſenſibles aux cauſes de notre dépopulation & du dépériſſement de notre culture, & empreſſés à chercher les moyens les plus efficaces pour adoucir nos maux.

C'eſt pour y parvenir plus ſûrement qu'ils ont permis à tous les Citoyens éclairés qui peuvent être animés de zèle pour la gloire de leur Souverain & pour la proſpérité de leur Patrie, de faire part au Public, par la voie de l'impreſſion,

de toutes leurs idées & leurs vûes ſur les réformes qu'il convient de faire dans les différentes branches de l'adminiſtration des Finances, & ſur quelques autres parties vicieuſes du Gouvernement, afin d'engager chaque Membre de la Société à choiſir & préparer les matériaux propres à la conſtruction du nouvel édifice œconomique & politique que Sa Majeſté veut élever en la place de l'ancien, dont les défectuoſités annoncent la ruine prochaine. Ce grand ouvrage dont la conſommation étoit réſervée à de grands hommes, dégroſſi & préparé par les réfutations reſpectives qui paroiſſent chaque jour, nos Miniſtres choiſiront les meilleurs plans, les meilleurs moyens pour y mettre ce dégré de perfection qu'ils peuvent ſeuls donner avant de les revêtir de l'autorité Royale.

Rien de plus glorieux pour eux, rien de plus digne de toute notre reconnoiſſance que cette belle & rare modeſtie

de leur part qui leur a fait abroger l'usage où étoient leurs prédécesseurs de punir ceux qui par un noble zèle pour l'Etat, & souvent pour leur gloire, osoient leur faire des représentations respectueuses sur les vices & les abus de leur administration, & leur proposer des moyens pour y remédier. Ceux que nous avons le bonheur de voir maintenant à la tête de nos affaires, regardent avec raison cet antique & mauvais usage comme un préjugé nuisible au bien public & indigne d'eux; aussi l'ont-ils supprimé.

Nous ne pouvons faire trop de vœux pour qu'il plaise au Tout-Puissant, Maître du cœur des Rois, arbitre suprême de la vie & de la mort des humains, de nous les conserver longues années en santé & en place, afin qu'ils puissent remplir tous les projets salutaires que nos besoins exigent, & que leur bienfaisance leur a suggérés; qu'il leur donne assez de crédit pour terrasser

ceux que l'avarice aveugleroit au point de s'y oppoſer; qu'il donne enfin à ces Anges tutélaires aſſez de force & de fermeté pour les faire exécuter dans toute leur étendue.

FIN.

Le prix eſt de 30 ſols broché.





